Montréal jeudi 26 novembre 2009 Le plus grand quotidien français d'Amérique
126e année N° 33 54 pages, 5 cahiers

75 ¢ taxes en sus – Édition provinciale **89 ¢**
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

cyberpresse.ca
LA PRESSE

Égalité, laïcité, sérénité

« Le voile est un symbole d'oppression. »
MARIE-CLAUDE LORTIE PAGE **A14**

RÉFORME ET CONTROVERSE

› FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

QUÉBEC RESSERRE LES RÈGLES

› RÉFORME DE LA CARTE ÉLECTORALE

CLAUDE BÉCHARD COURT-CIRCUITE LE DGEQ

TOMMY CHOUINARD PAGES **A2** ET **A3**

PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE

« S'il est vraiment sérieux, le gouvernement doit exclure la carte électorale du débat, pour le moment. »

Une p'tite tisane contre votre cancer ? **VINCENT MARISSAL** PAGE **A3**

1
3

UN DÉFI TROP AMBITIEUX

Privé d'Andrei Kostitsyn et de huit autres réguliers, le Canadien s'était donné des airs de club de la Ligue américaine. « On s'en tirait assez bien jusqu'à date, mais ce soir, ça a été un peu plus difficile », a avoué Marc-André Bergeron. **MARC ANTOINE GODIN** À PITTSBURGH **SPORTS** PAGES **1** À **4**

PHOTO AP

LA GLOIRE INTERNET DES COWBOYS FRINGANTS

Ils remplissent le Zénith de Paris et triomphent en province, dans l'indifférence totale des grands médias.

LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
ARTS ET SPECTACLES PAGE **1**

Karl Tremblay et Jean-François Pauzé

DES FAUSSAIRES À LA GARDERIE

Un important réseau de faussaires spécialisés dans la fabrication de faux documents (passeports, cartes de crédit, permis de conduire) a été démantelé hier dans la région de Montréal et en Ontario. Quelque 400 policiers ont frappé simultanément pour démasquer ces faussaires, qui utilisaient entre autres des garderies comme couverture. HUGO MEUNIER PAGE **A8**

LA PRESSE AFFAIRES

280 EMPLOIS S'ENVOLENT AUX É.-U.

La coentreprise Air France-Delta fait ses premières victimes à Montréal. Les deux transporteurs ferment leurs centres d'appels dans la métropole. Direction, Atlanta.
MARIE TISON PAGE **1**

LES EFFETS « INÉVITABLES » DE LA FONTE DE L'ARCTIQUE

Le rythme est tel que l'existence de certains villages est menacée. FRANÇOIS CARDINAL PAGE **A5**

HARPER N'IRA PAS À COPENHAGUE

MALORIE BEAUCHEMIN PAGE **A15**

PHOTO AP

A (H1N1)

PAS LE MOMENT DE BAISSER LA GARDE

PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

Comme partout dans la province, l'activité grippale a diminué au cours des derniers jours. Une bonne nouvelle qui inquiète tout de même le directeur de la santé publique de Montréal, le Dr Richard Lessard. Il craint maintenant que les gens ne délaissent les centres de vaccination. Par ailleurs, trois nouveaux décès ont été enregistrés, hier. PASCALE BRETON PAGES **A6** ET **A7**

L-V 6 21924 98765 1

Mon clin d'œil ***STÉPHANE LAPORTE***
La seule torture infligée par le Canada, ce sont mes discours. — Stephen Harper
Venez voir mon blogue! **cyberpresse.ca/laporte**

VENTE D'ENTREPÔT
TOUTES LES MEILLEURES MARQUES DES MANUFACTURIERS DE FRANCE ET D'EUROPE

Bormioli Rocco DAL 1825
GUY DEGRENNE
Létang & rémy
Jessie Butler
BOHEMIA Crystal MADE IN CZECH REPUBLIC
Cristal d'Arques
B R C Stúdio
Frabosk
Cristal, Verrerie, Lampe de cristal, Lampe en étain, Porcelaine de Limoges, Étain, Acier Inoxydable, Argenterie et Coutellerie.
Directement de l'importateur au public. Bienvenue restaurateurs et décorateurs

D	L	M	M	J	V	S	
				9h30 à 20h00 26	FERMÉ	FERMÉ	Nov.
9h00 à 17h00 29	FERMÉ	FERMÉ	9h30 à 17h30 2	9h30 à 20h00 3	FERMÉ	FERMÉ	Déc.
9h00 à 17h00 6	DERNIÈRE JOURNÉE						

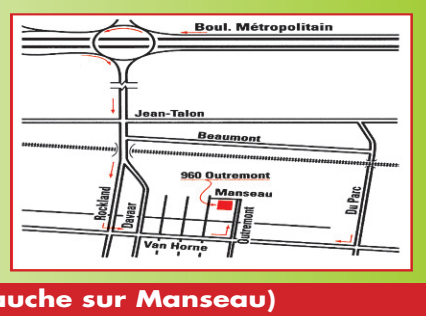

960, av. Outremont (Entrée du côté gauche sur Manseau)

RÉFORME DU FINANCEMENT DES PARTIS

DES MESURES PLUS SÉVÈRES CONTRE LES DONS OCCULTES

Jean Charest reste sourd aux appels et refuse toujours une enquête publique sur le monde de la construction. Son gouvernement a plutôt proposé, hier, une réforme du financement des partis politiques et des courses à la direction et a provoqué l'ire de l'opposition en glissant une réforme de la carte électorale dans le même projet de loi. Cette loi pourra-t-elle être adoptée rapidement, et, surtout, suffira-t-elle à éviter que se reproduisent les scandales qui ont marqué les dernières élections municipales?

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, Claude Béchard, veut « colmater les brèches » dans la loi sur le financement politique et réagit ainsi aux allégations de financement occulte qui ont fait les manchettes durant la campagne électorale à Montréal.

Avec le projet de loi qu'il a déposé hier, le gouvernement Charest veut augmenter de 64 % les fonds publics versés aux partis politiques. Et pour contrer le financement occulte, il propose d'interdire les dons anonymes, d'imposer des sanctions plus sévères aux contrevenants et d'obliger les candidats à la direction d'un parti à dévoiler leur liste de donateurs.

M. Béchard rejette l'idée de permettre aux entreprises de contribuer au financement des partis politiques, comme le souhaite l'ancien directeur général des élections Pierre-F. Côté, afin de mettre fin au « système » des contributions illégales. Il n'est pas plus favorable à ce que l'État finance à 100 % les partis politiques.

Toutefois, le ministre a décidé que le financement public serait plus généreux. Le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) verse chaque année une allocation aux partis. Cette allocation représente 0,50$ par électeur, pour un total de 2,8 millions cette année. La somme est distribuée aux partis de façon proportionnelle en fonction du pourcentage de votes obtenus aux dernières élections générales.

Selon le projet de loi, le taux de 0,50$ par électeur – inchangé depuis 1992 – passerait à 0,82$, une hausse de 64 %. Les allocations s'élèveraient à environ 4,7 millions par année, plutôt que 2,8 millions.

« Notre volonté, c'est de diminuer la pression sur le financement populaire des partis politiques et d'avoir un financement davantage public des partis politiques », a affirmé Claude Béchard.

« Notre volonté, c'est de diminuer la pression sur le financement populaire des partis politiques et d'avoir un financement davantage public des partis politiques », a affirmé Claude Béchard.

Les dons anonymes, faits en espèces, seraient interdits en vertu du projet de loi. À l'heure actuelle, jusqu'à 20 % du financement d'un parti politique municipal peut provenir de dons anonymes, un plafond souvent atteint. Mais la loi ne prévoit aucune limite pour les partis provinciaux, qui obtiennent peu de ce type de contribution, selon leurs rapports financiers. D'après le projet de loi, un parti ne pourrait plus passer le chapeau et remettrait un reçu pour tout don.

Le projet de loi précise qu'une contribution « doit être faite volontairement, sans compensation ni contrepartie et elle ne peut faire l'objet d'un quelconque remboursement », par un employeur, par exemple. Québec veut éviter que les entreprises contribuent directement ou indirectement au financement des partis, en utilisant des prête-noms.

Le projet de loi prévoit des amendes plus salées contre les personnes ou les sociétés qui violent les règles. Elles s'élèveraient de 1000$ à 60 000$. Ceux qui se seront rendus coupables d'infraction ne pourraient plus obtenir de contrats du gouvernement et des municipalités pendant cinq ans. Un parti politique serait également mis à l'amende lorsqu'un de ses dirigeants ou représentants permet ou tolère une infraction à la loi.

Claude Béchard mènera des consultations sur son projet de loi à compter du mois de février. Les audiences du « jury citoyen » sur le financement politique, créé par le DGEQ, auront lieu à peu près au même moment.

Le Parti québécois estime que les mesures du gouvernement « ne vont pas assez loin ». Dans les prochains jours, il proposera d'abaisser le plafond du don permis par l'État (3000$). « Il faut qu'on brise l'idée que donner de l'argent à un parti, ça donne une récompense, a dit le leader parlementaire Stéphane Bédard. La capacité des partis politiques de faire la promotion de leurs idées ne doit pas strictement être liée à la capacité financière de leurs donateurs. » Le PQ pourrait même suggérer que le DGEQ soit le fiduciaire des contributions populaires et qu'il les redistribue aux partis au prorata des votes obtenus aux élections. Selon l'ADQ, les mesures « semblent correctes ». Le maire de Montréal, Gérald Tremblay, se réjouit également des dispositions du projet de loi.

Des changements dans la carte électorale

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — En plus d'assainir le financement politique, le projet de loi de Claude Béchard propose une vaste réforme de la carte électorale, un sujet épineux. L'opposition condamne ce double objectif et accuse le ministre de faire le « matamore ».

En vertu des changements proposés, le nombre de circonscriptions passerait de 125 à environ 128 ou 132, selon M. Béchard. L'opposition calcule plutôt que 140, voire 150 députés s'entasseraient dans le salon Bleu du parlement.

Claude Béchard dépose cette réforme sans attendre la nouvelle carte électorale du directeur général des élections, qui fait des travaux et mène des consultations publiques depuis plusieurs mois. « Sur la carte électorale, on doit prendre des décisions là, là. Ou on laisse le DGEQ finir le processus qu'il avait entamé et, donc, qu'on diminue le nombre de comtés en région. Et ça, ce n'est pas notre choix », a expliqué M. Béchard.

Déposée l'an dernier, la première mouture du projet du directeur général des élections du Québec, Marcel Blanchet, faisait disparaître trois circonscriptions peu densément peuplées: Gaspé, Beauce-Nord et Kamouraska-Témiscouata, la circonscription du ministre Béchard. Il en créait trois nouvelles dans les couronnes nord et sud de Montréal, là où la population a augmenté. Le DGEQ accepté de modifier sa proposition, critiquée en région. À l'heure actuelle, un vote pèse deux fois plus lourd dans Gaspé (27 000 électeurs)

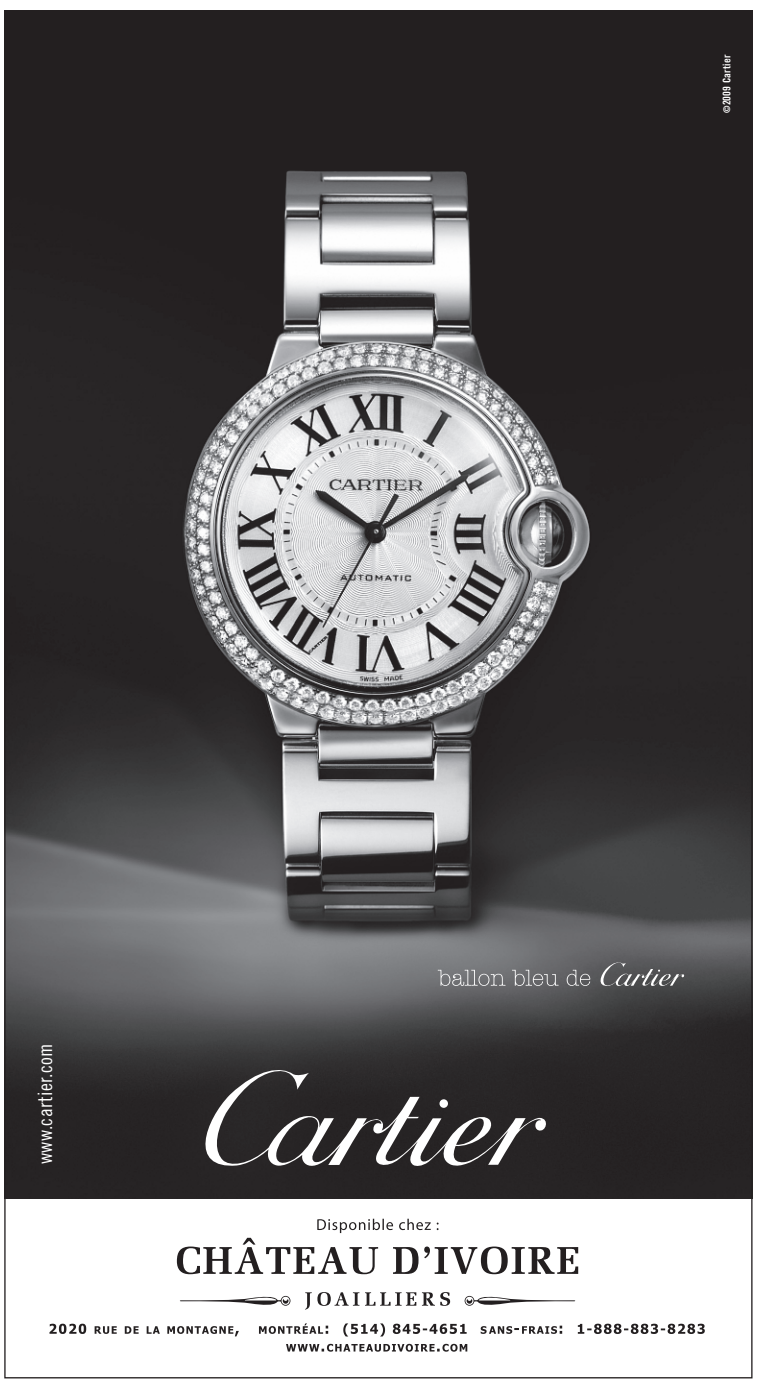

SOMMAIRE

Amusez-vous!	ARTS **8**
Astrologie du jour	AFFAIRES **14**
Bourses	AFFAIRES **8 et 9**
Décès	AFFAIRES **12 et 14**
Forum	A **20 et 21**
Horaire télévision	ARTS **4**
Loteries	A **6**
Monde	A **17 à 19**
Petites annonces	AFFAIRES **4 et 11**
Sudoku	AFFAIRES **4**
Trait d'union	AFFAIRES **14**

Météo

Ciel variable, vents légers, maximum **10**, minimum **3**. AFFAIRES **11**

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE?
nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL?
commentaires@lapresse.ca

N
O E
S
Croix-Rouge canadienne
Division du Québec
En tout lieu. En tout temps.
1 800 592-7649
www.croixrouge.ca

RÉFORME DU FINANCEMENT DES PARTIS

PHOTO FRANÇOIS ROY, ARCHIVES LA PRESSE

Le projet de loi sur le financement des partis politiques déposé par le ministre Claude Béchard propose notamment d'interdire les dons anonymes et de donner des amendes plus salées aux personnes qui violent les règles.

$ FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

- **Amendes plus élevées** pour ceux qui enfreignent la loi.
- **Interdiction de verser un don de façon anonyme.**
- **Hausse de 64 %** des allocations versées par le DGEQ aux partis.
- Instauration de règles pour encadrer les campagnes à la direction des partis.
- **Interdiction d'obtenir des contrats gouvernementaux pendant cinq ans** pour toute personne ou entreprise coupable d'une infraction aux règles de financement.
- **Crédit d'impôt bonifié** pour les petites contributions, le taux passant de 75 % à **85 % pour les premiers 100 $.**

CARTE ÉLECTORALE

- Instauration d'un nombre minimal de circonscriptions par région.
- Création de deux circonscriptions d'exception, en plus des Îles-de-la-Madeleine : **le Nunavik et l'Ungava.**
- Adoption d'un nouveau calcul qui ferait passer le nombre de circonscriptions de 125 à l'heure actuelle jusqu'à environ **128 ou 132 circonscriptions,** en fonction des propositions à venir du DGE, estime le ministre Béchard.

contestés par l'opposition

que dans Masson (64 000 électeurs), dans Lanaudière.

Un minimum de 125 circonscriptions

Avec son projet de loi, Claude Béchard fixe un nombre minimal de circonscriptions par région, ce qui préserve les 125 actuelles – dont la sienne –, un geste salué par la Fédération québécoise des municipalités. En plus des Îles-de-la-Madeleine, il ajoute deux « circonscriptions d'exception », considérées comme telles car elles comptent beaucoup moins d'électeurs que le minimum fixé par la loi : Nunavik et Ungava (déjà existante mais dont les limites sont modifiées pour créer Nunavik). Claude Béchard laisse ensuite le soin au DGEQ de créer de nouvelles circonscriptions dans les régions plus peuplées.

Le PQ et l'ADQ accusent le ministre de « jeter à la poubelle » tout le travail réalisé par le DGEQ. « Le ministre a plus l'air d'un matamore là-dedans, a lancé le leader parlementaire du PQ, Stéphane Bédard. Il a travaillé en catimini, sans demander l'avis de personne. Il semble beaucoup plus préoccupé à sauver son comté qu'à avoir une véritable réflexion sur la carte électorale ». Le PQ, l'ADQ et Québec solidaire proposeront de scinder le projet de loi, car le financement politique et la carte électorale sont deux sujets différents et que le premier est plus pressant que le second. Les règles sur le financement politique, « c'est une confiture dans laquelle le ministre a mis une pilule qui ne s'avale pas », a lancé Sylvie Roy.

Une p'tite tisane contre votre cancer ?

VINCENT MARISSAL
CHRONIQUE

Talonné par l'opposition, isolé dans son refus d'ordonner une enquête publique sur le monde de la construction, Jean Charest doit compter les dodos qui le séparent du 4 décembre, fin prévue de la présente session. Plus que huit dodos avant la délivrance !

S'il se rend jusque-là sans céder aux pressions politiques, publiques et médiatiques, le premier ministre bénéficiera ensuite d'une pause parlementaire de 10 semaines (date de reprise : 9 février). Le calendrier (et la FTQ !) est donc le dernier allié du gouvernement Charest dans son opposition à une enquête publique.

Il n'est pas certain, toutefois, que 10 semaines seront suffisantes pour effacer la grogne populaire et pour assainir l'air vicié qui pèse sur le monde politique québécois, autant municipal que provincial.

Pour tenter de calmer un peu le jeu, le gouvernement a annoncé hier des changements au financement des partis politiques et dans l'adjudication de contrats au ministère des Transports.

Il y a certes quelques idées valables dans le projet de loi du ministre Claude Béchard sur le financement politique et personne au Québec ne s'offusquera d'une plus grande transparence aux Transports. Cela dit, les mesures annoncées hier ne peuvent pallier le besoin généralement reconnu d'une enquête publique sur les causes de la maladie démocratique affligeant le Québec.

Parlant de maladie, les changements annoncés hier à Québec auront autant d'effet, selon certains, que de la tisane ou du Tylenol sur un cancer. Avec un peu d'inhalothérapie, puisque Jean Charest demande aux partis de l'opposition et à la population de respirer par le nez.

En attendant de voir si le temps favorisera le gouvernement, il faut tout de même reconnaître que les mesures de durcissement sur le financement populaire avancées hier ont du bon et répondent à certaines recommandations du directeur général des élections.

Déjà, en 2003 (à l'occasion du 25e anniversaire de la loi de René Lévesque sur le financement des partis politiques), le DGEQ demandait des amendes plus fortes pour les personnes et les entreprises qui violent la loi électorale. Québec a décidé d'agir en ce sens, en plus de bannir les dons anonymes, de hausser le financement public (selon le pourcentage de votes obtenus) et d'assujettir les courses à la direction aux règles de financement.

L'idée de priver une entreprise de son droit de soumissionner sur tout projet public pendant cinq ans après une condamnation pour violation de la loi électorale représente aussi un pas dans la bonne direction.

Le ministre Béchard laisse en outre la porte ouverte aux débats, notamment sur le financement (balisé) des entreprises, interdit au Québec depuis 1977.

Par contre, le projet de loi n'accorde pas davantage de pouvoir au DGEQ, le chien de garde de la loi électorale. Le DGEQ n'est pas à court d'enquêteurs, de volonté et d'expertise, selon son président Marcel Blanchet, mais il manque de moyens contraignants pour obtenir les informations essentielles à ses enquêtes.

Un exemple frappant : quelques jours après la sortie fracassante de Benoit Labonté à Radio-Canada, le DGEQ a invité ce dernier à venir le rencontrer, question d'explorer de nouvelles pistes. En vain, cette rencontre n'a jamais eu lieu…

Aussi positives soient-elles, les mesures annoncées hier quant au financement des partis politiques et aux Transports ne suffiront pas à guérir la grave maladie qui gangrène notre système. Surtout, elles ne permettront pas de déterminer sa cause et ses responsables.

Au point où on en est, on l'a assez répété ces dernières semaines, seule une enquête publique pourrait (et encore, peut-être, ça dépend de son mandat) démêler tout ça.

Non seulement le gouvernement refuse obstinément d'ordonner une telle enquête, mais il menace aussi sérieusement l'adoption rapide des modifications au financement des partis politiques en mettant la réforme de la carte électorale dans le même projet de loi.

S'il est vraiment sérieux, le gouvernement doit enlever la carte électorale du débat, pour le moment.

La carte électorale peut attendre. Il est urgent, toutefois, de faire des gestes significatifs pour stopper l'érosion de la confiance des Québécois dans leur système électoral.

Il y a certes quelques idées valables dans le projet de loi du ministre Claude Béchard sur le financement politique et personne au Québec ne s'offusquera d'une plus grande transparence aux Transports. Cela dit, les mesures annoncées hier ne peuvent pallier le besoin généralement reconnu d'une enquête publique sur les causes de la maladie démocratique affligeant le Québec.

Pour joindre notre chroniqueur : **vincent.marissal@lapresse.ca**

POLITIQUE

Enquête interne aux Transports

La conformité des contrats des trois dernières années sera analysée

DENIS LESSARD

QUÉBEC — **Les gestionnaires du ministère québécois des Transports ont eu le mandat de vérifier la conformité de tous les contrats alloués au cours des trois dernières années, un travail immense qui mobilisera le Ministère pendant plusieurs semaines.**

La commande du sous-ministre des Transports, Michel Boivin, ne concerne qu'une période bien précise, celle de son prédécesseur Denys Jean, nommé en juin à titre de secrétaire du Conseil du Trésor, après trois années passées aux Transports.

« S'il y a des choses qui se font qui ne sont pas correctes, on va les corriger. Nous, on va avoir agi. »

— La ministre des Transports, Julie Boulet

Comme principal fonctionnaire au Trésor, M. Jean est désormais responsable du respect des règles pour l'ensemble de l'appareil gouvernemental.

La direction régionale des Laurentides a aussi reçu le mandat de déterrer tous les engagements du Ministère avec la firme ABC Rive-Nord, où l'ex-ministre David Whissell détient 20 % des actions, par l'entremise d'une fiducie sans droit de regard. Les contrats de Transports Québec à ABC Rive-Nord avaient doublé depuis l'entrée de M. Whissell au Conseil des ministres. L'entreprise avait profité de contrats de gré à gré – sans appel d'offres, une pratique sévèrement critiquée par le vérificateur général Renaud Lachance dans son rapport la semaine dernière.

Les contrats « d'entretien » et de « surveillance » des postes de dépenses importants risquent toutefois de passer sous le radar, confient des sources proches du Ministère.

En raison de cette commande, toutes les autres activités du Ministère ont été mises de côté. Le dépôt du projet de loi sur le Code de la sécurité routière, qui devait être fait en début de semaine, aura peut-être lieu la semaine prochaine. Idem pour le rapport de la Table de concertation sur la sécurité routière.

La ministre sur la sellette

De nouveau sur la sellette hier, à l'Assemblée nationale, la ministre des Transports Julie Boulet a détaillé les gestes faits par son ministère à la demande du vérificateur général. Transports Québec engagera un vérificateur dans chacune de ses directions régionales. Ainsi, 14 vérificateurs de plus auront le mandat de surveiller le respect des normes dans l'adjudication des contrats. Ces vérificateurs devront déposer des rapports mensuels au comité de vérification du Ministère.

Ce comité sera renforcé par l'ajout de deux mandarins de grosse pointure: Denis Bédard et André Dicaire, qui ont tous deux dans le passé été secrétaires au Conseil du Trésor – M. Dicaire a même été premier fonctionnaire à titre de secrétaire général du gouvernement. Ce comité comptera désormais autant de membres indépendants de l'externe que d'employés du Ministère.

En outre, promet Mme Boulet, tous les contrats de Transports Québec seront diffusés sur l'internet, « accessibles au grand public à la fin de novembre ». Finalement, les contrats de « surveillance » pour les ingénieurs seront désormais soumis au processus d'appel d'offres, tout comme les mandats pour les plans et devis. « S'il y a des choses qui se font qui ne sont pas correctes, on va les corriger. Nous, on va avoir agi », a dit Mme Boulet, selon qui le gouvernement péquiste ne s'était jamais soumis à autant de rigueur.

« C'est un cataplasme expéditif. Qui cherche-t-on à protéger? Que veut cacher le gouvernement? Pourquoi s'entêter à refuser la demande de la population qui demande une enquête publique indépendante? » a lancé le critique péquiste en matière de transports, Stéphane Bergeron, député de Verchères. Selon lui, il s'agit « d'un aveu flagrant d'échec de la part de la ministre qui n'a pas réussi, en 2005, à resserrer les règles pour éviter la pratique de collusion ».

PHOTO JACQUES BOISSINOT, ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

Tous les engagements du ministère des Transports avec la firme ABC Rive-Nord, où l'ex-ministre David Whissell détient 20 % des actions par l'entremise d'une fiducie sans droit de regard, seront déterrés.

La présidente de la CSN réclame une enquête publique

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le processus d'appel d'offres dans le secteur de la construction devrait faire l'objet d'une enquête publique indépendante, estime la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau.

En commission parlementaire hier, Mme Carbonneau est venue ajouter sa pierre pour réclamer du gouvernement Charest une vaste enquête publique afin de « rassurer la population ».

« La commission Gomery a été efficace. Et les allégations qui avaient entraîné cette commission, on n'en entend plus parler. C'est peut-être un signe d'efficacité », a dit Mme Carbonneau.

Selon la présidente de la CSN, il y a une crise de confiance entre la population et ses institutions, et le temps presse « d'effacer l'ardoise ».

La veille, la FTQ avait tenu un double discours sur la nécessité d'instituer une commission d'enquête publique. Selon le directeur général de la FTQ-Construction, Richard Goyette, cet exercice est un simulacre de procès, un « show pour la galerie » au cours duquel les parties ne peuvent se faire entendre équitablement. Pour le président de la centrale, Michel Arsenault, cette enquête publique peut être considérée en ce qui concerne l'allocation des contrats, à défaut d'une intervention législative rapide du gouvernement. Hier, à la radio de Radio-Canada, M. Arsenault s'est rapproché de son collègue, insistant sur son inquiétude de voir une telle opération devenir un spectacle médiatique dont les conclusions seraient déterminées à l'avance.

Selon Claudette Carbonneau, les citoyens s'inquiètent du « copinage » entre le politique et le corporatif et ses conséquences sur le financement des partis. « Les gens veulent de la transparence », a résumé la syndicaliste dans un entretien avec *La Presse*.

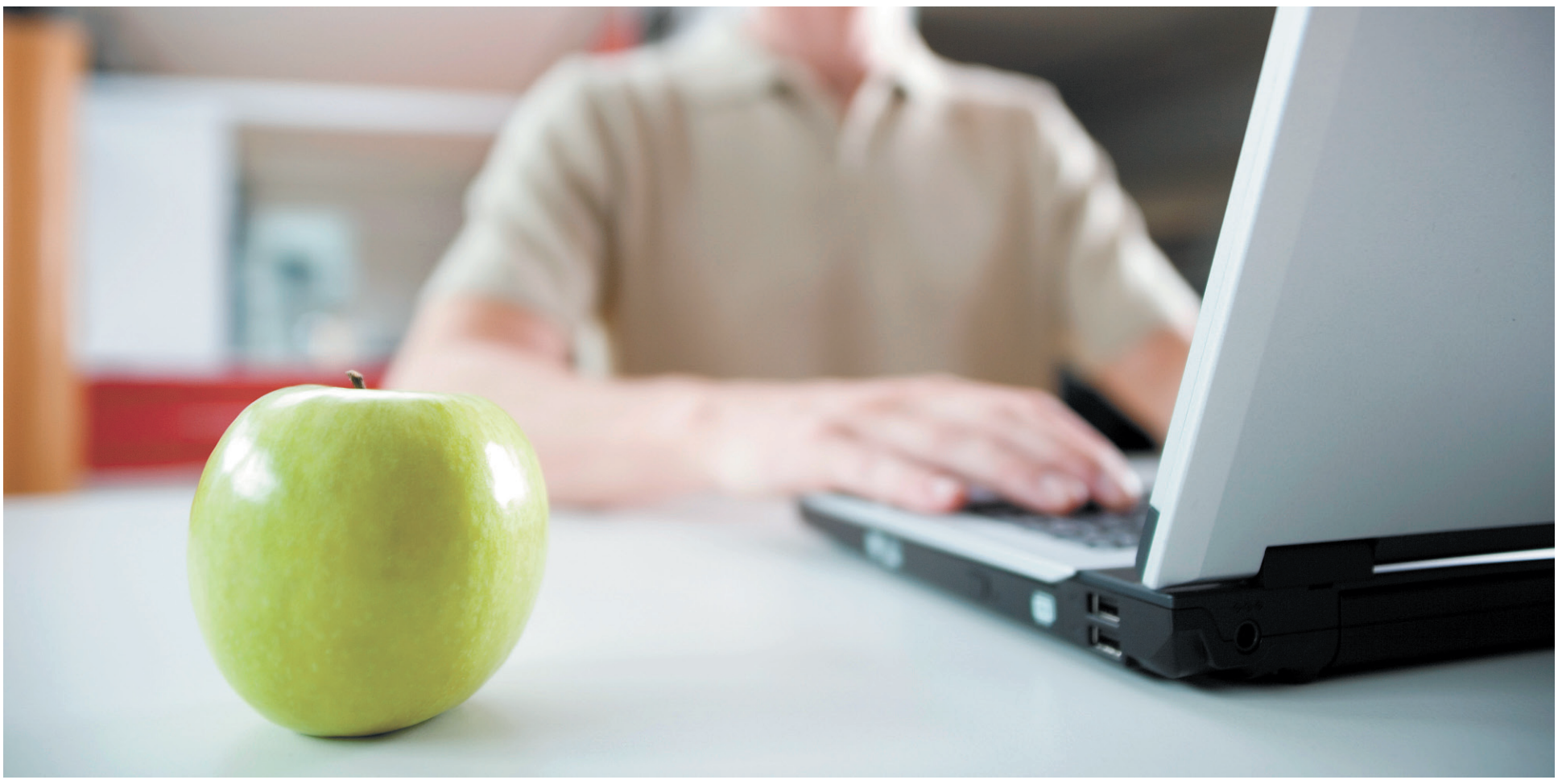

Aider les employés à prendre leur santé en charge

Chez Pfizer, nous croyons qu'il faut plus que des médicaments pour être en bonne santé.

Nous faisons tout notre possible pour aider les employeurs, les gestionnaires des soins de santé et les promoteurs de régime collectifs à faire la promotion de la santé dans les lieux de travail.

Le site **plusquedesmédicaments.ca** a été créé pour répondre aux besoins des employés qui recherchent des renseignements complets sur la santé, à contenu canadien. Des spécialistes de la santé reconnus ont collaboré à ce site Web interactif en abordant des sujets tels que manger sainement, gérer son stress, composer avec les défis de la vie, renforcer son esprit et son corps, gérer ses relations avec les autres et optimiser ses interactions avec les professionnels de la santé.

Chez Pfizer, nous sommes fidèles à nos convictions.

Grâce à VIVA, notre programme de santé en milieu de travail, Pfizer Canada a récemment reçu la certification Entreprise en santé – Élite, du Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Nous avons également reçu de l'institut national de la qualité (INQ) le trophée or dans le cadre des Prix Canada pour l'excellence (Milieu de travail sain®). VIVA est un programme de santé et de mieux-être intégré, centré sur la prévention en milieu de travail, la sensibilisation et le soutien aux employés.

Nous vous invitons à visiter le site **plusquedesmédicaments.ca** pour en apprendre davantage au sujet des petites choses que vous pouvez faire au quotidien pour améliorer votre santé.

Pfizer Ensemble, vers un monde en meilleure santé^MC

plusquedesmedicaments.ca

MC de Pfizer Inc utilisée sous licence. © 2009 Pfizer Canada Inc. Kirkland (Québec) H9J 2M5 R&D

Rapport sur les impacts des changements climatiques dans le Nord

Ottawa reste de glace

EXCLUSIF

FRANÇOIS CARDINAL

L'Arctique se réchauffe, et vite. Si vite, en fait, que les routes ne tiennent plus, que les bâtiments risquent de s'écrouler et que l'existence même de certains villages est menacée par l'érosion rapide des côtes.

PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Le Canada n'a pas encore jugé bon de préparer le pays à faire face aux impacts du réchauffement de la planète, selon le rapport de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie qui sera dévoilé aujourd'hui.

Au moment où les prédictions les plus pessimistes se réalisent, le Canada doit non seulement réduire ses émissions, il doit surtout se préparer au pire en s'adaptant dès maintenant aux changements climatiques qui ont déjà cours dans le Nord, soutient la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE), dans un vaste rapport qui sera dévoilé aujourd'hui à Ottawa et que *La Presse* a obtenu.

« Le monde fera probablement face à des décennies de réchauffement. L'adaptation est la seule façon de réagir qui s'occupe d'effets qui sont maintenant inévitables », souligne l'organisme, dont la mission est justement de conseiller le gouvernement.

Cela signifie des changements dans la façon de construire les routes et bâtiments afin qu'ils soient plus solides, des investissements dans des infrastructures mieux adaptées à un climat changeant et des recherches scientifiques plus poussées sur les futurs impacts climatiques dans le Nord, afin que le Canada puisse faire face aux conséquences du réchauffement, aujourd'hui et demain.

Peu préparé

Or, Ottawa, justement, n'a pas encore jugé bon de préparer le pays afin qu'il puisse faire face aux impacts du réchauffement de la planète. « Une action coordonnée et stratégique à l'appui de la préparation du Canada fait cruellement défaut », précise-t-on.

Pourtant, l'Arctique se réchauffe deux fois plus vite que le reste de la planète depuis 100 ans, la hausse ayant atteint 1,5 °C comparativement à 0,74 °C. D'importants impacts sont donc à prévoir, mais surtout, certains se font déjà cruellement sentir.

À grande échelle, par exemple, l'état du passage du Nord-Ouest prouve depuis quatre ans que des changements sont en cours. Habituellement impraticable à longueur d'année, il est navigable en période estivale depuis 2006. Les scientifiques, d'ailleurs, ont dû revoir leurs prévisions à cet effet: les eaux de l'Arctique devraient être libres de glace non plus en 2050, mais bien en 2020.

Les nouveaux aléas climatiques se font aussi sentir à plus petite échelle. Les routes de glace, par exemple, ne sont plus carrossables que pendant de courtes périodes. L'humidité est en hausse, ce qui alourdit la neige et menace d'écroulement les bâtiments qui ne sont plus assez solides.

Les cycles de gel-dégel sont plus fréquents et plus rapides, ce qui a un grand impact sur les infrastructures. En 2005, par exemple, cela a contribué à l'effondrement du sol de l'aéroport d'Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest.

La fonte du pergélisol, d'ailleurs, menace elle aussi les infrastructures aéroportuaires. Même chose pour les pipelines d'hydrocarbures, les routes et les tours de télécommunications.

L'érosion se fait aussi de plus en plus marquée en raison de la perte de glace marine et de l'intensification des tempêtes. Le village de Tuktoyaktuk l'a appris à ses dépens: l'érosion côtière gruge environ deux mètres par année, ce qui a récemment obligé les autorités à déplacer une école ainsi que le quartier général de la Gendarmerie royale du Canada.

« Les changements que vit l'Arctique surviennent à un rythme beaucoup plus rapide que ne le prévoyaient les projections scientifiques, même les plus pessimistes, note la Table. (...) Étant donné les nombreux risques qu'un climat changeant représente pour notre économie et notre environnement, il n'y a pas de temps à perdre », plaide le rapport.

Parmi sa douzaine de recommandations, la TRNEE estime donc important qu'Ottawa acquière davantage de données scientifiques sur les futurs impacts climatiques dans le Nord, mais elle suggère aussi des mesures concrètes comme la mise à jour des codes du bâtiment et un meilleur financement des infrastructures.

À LIRE : HARPER À COPENHAGUE ? PAGE A15

Géopolitique, le climat...

FRANÇOIS CARDINAL

Le Canada doit s'occuper un peu plus du Grand Nord afin qu'il s'adapte mieux au climat... mais aussi parce qu'il recèle d'énormes quantités de ressources naturelles.

Dans son rapport sur l'Arctique, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) souligne en effet que l'évolution du climat modifie l'accessibilité au potentiel pétrolier et gazier de la région et enrichit les choix de navigation dans des eaux arctiques de plus en plus libres.

« Les tendances lourdes de la consommation mondiale d'énergie indiquent une demande persistante de combustibles fossiles (...). Le Nord canadien pourrait contribuer à alimenter cette demande croissante grâce aux vastes gisements conventionnels de pétrole et de gaz naturel. »

Raison de plus, donc, pour bonifier la Stratégie pour le Nord du Canada avec des mesures d'adaptation aux changements climatiques qui profiteraient aux entreprises déjà présentes et à celles qui souhaiteraient l'être, souligne la TRNEE.

Convoitises

Surtout, ajoute-t-elle, que plusieurs pays n'ayant même pas de lien direct avec l'Arctique s'y intéressent de plus en plus, comme l'Italie, le Japon, la Corée du Sud et la Chine. « Ce qui en dit long sur l'importance géopolitique de cette région », note la TRNEE.

PROMOTION

DOULEURS au bas du dos?

Montréal – Une technologie ayant fait ses preuves et recommandée par un nombre croissant de spécialistes vient à la rescousse des personnes au prise avec des douleurs sévères et persistantes au bas du dos.

Avec une **efficacité avoisinant les 89%** c'est un traitement de choix pour les gens qui voudraient éviter d'avoir un jour recours à la chirurgie. Si vous pensez avoir tout essayé et que vous êtes sans espoir, il y peut-être une nouvelle option qui s'offre à vous.

Pour savoir si cette solution s'applique dans votre cas, rendez-vous au :
www.infomauxdedos.com
Ou téléphonez SANS FRAIS
1-866-347-9093

FLOWING LINES par KAUFMANN de SUISSE

Rubis et diamants en platine et or blanc18k

Émeraude 3.16 ct. et diamants en or blanc 18k

Saphir Rose 3.16 ct. et diamants en or 18k

KAUFMANN de SUISSE
MAÎTRES JOAILLIERS ET GEMMOLOGUES DEPUIS 1954

MONTRÉAL 2195, rue Crescent 514.848.0595
NEW YORK 785 Madison Ave. 212.249.5700
PALM BEACH 210 Worth Ave. 561.832.4918

www.kaufmanndesuisse.ca

50% DE RABAIS

ÉVÉNEMENT COLLECTIONS **DESIGNERS**

AUTOMNE 09

PAUL SMITH / JEAN PAUL GAULTIER
KRIS VAN ASSCHE / **COSTUME NATIONAL**
J. LINDEBERG / **CINZIA ROCCA**
PHILOSOPHY / MARELLA / **Y-3**
VERSACE JEANS COUTURE
TAVAN & MITTO / **GERARD DAREL**
LOVE MOSCHINO / DESIGNER REMIX
DSQUARED² / **CLASS BY CAVALLI**
COMME DES GARÇONS / MARC JACOBS
MISSONI / **SONIA RYKIEL** / D&G
CHRISTIAN LACROIX / SHARON WAUCHOB
PAUL & JOE / NEIL BARRETT
FIFTH AVENUE SHOE REPAIR / **NUDE**
MONCLER / **ALESSANDRO DELL ACQUA**
VIVIENNE WESTWOOD / WOOYOUNGMI
JOHN RICHMOND / **JOHN GALLIANO**
ALEXANDER MCQUEEN / LES HOMMES

simons
Montréal Centre-ville, Carrefour Laval

SANTÉ

Vaccination du grand public contre la grippe A (H1N1)

La santé publique craint un relâchement

PASCALE BRETON

Un Montréalais sur quatre s'est fait vacciner jusqu'à présent, mais certains groupes vulnérables demeurent réticents à le faire, ce qui inquiète grandement la direction de la santé publique de Montréal.

Le Québec doit recevoir prochainement 1,3 million de doses du vaccin, dont 269 000 sont destinées à la métropole. Le problème n'est plus la disponibilité du vaccin, ni l'accès aux centres de vaccination, a souligné le président et directeur général de l'Agence de santé et de services sociaux de Montréal, David Levine. « Ce n'est pas une question d'organisation, mais de volonté. »

Pourtant considérées très vulnérables, seulement 30 % des femmes enceintes ont reçu le vaccin dans la métropole jusqu'à maintenant. En revanche, les travailleurs de la santé se sont fait vacciner dans une proportion de 89 %, un taux qui dépasse les attentes de la santé publique.

« Les travailleurs de la santé voient les conséquences de la grippe. Ils voient des personnes malades, ils voient des personnes aux soins intensifs, ils voient le danger », a souligné M. Levine, qui a invité l'ensemble de la population à prendre exemple sur eux.

PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

L'animateur Guy A. Lepage s'est fait vacciner contre la grippe A (H1N1), hier au Stade olympique. Il a fait la file en compagnie de son fou du roi Dany Turcotte (qui n'est pas visible sur la photo).

Comme partout dans la province, l'activité grippale a diminué au cours des derniers jours. Une bonne nouvelle qui inquiète tout de même le directeur de la santé publique de Montréal, le Dr Richard Lessard. Il craint maintenant que les gens ne délaissent les centres de vaccination. « Le fait qu'on dise "à la baisse" ne veut pas dire que l'épidémie a disparu. Si on est à mi-chemin, ça ne veut pas dire qu'on est à la fin de l'épidémie. Ça veut dire que tout ce qu'on a vécu jusqu'à présent, on va le vivre encore », a dit le Dr Lessard.

Cliniques peu occupées

Si les cliniques de grippe sont moins occupées, au point où certaines ferment leurs portes, ce n'est pas le cas des hôpitaux. À Montréal, 214 personnes sont hospitalisées, dont 57 aux soins intensifs. De ce nombre, 31 sont intubées. C'est beaucoup plus que la moyenne des cinq dernières semaines.

À l'échelle provinciale, la vaccination va bon train. Un record a même été atteint mardi, lorsque 106 000 personnes ont été vaccinées au cours d'une même journée. Mais là également, on craint que la population ne baisse la garde à la suite de la diminution de l'indice grippal.

La livraison de plus de doses de vaccins que prévu, combinée au fait que la vaccination est maintenant offerte au grand public, devrait pourtant permettre à l'ensemble de la population d'être vacciné pour les Fêtes, estiment les responsables de la santé publique. La réticence de certains groupes à risque, observée dans la région de Montréal, ne semble pas s'appliquer à l'ensemble de la province.

« Dans plusieurs régions, on voit qu'on a atteint au-delà de 80 % dans les différents groupes. Peut-être qu'il y a des particularités à Montréal », a noté à ce sujet le directeur national de la santé publique, le Dr Alain Poirier. L'objectif de vacciner de 75 à 80 % de la population québécoise est toutefois encore loin d'être atteint, a-t-il reconnu du même souffle.

Trois nouveaux décès ont par ailleurs été enregistrés au cours des dernières heures. Deux hommes, âgés de 23 et 43 ans, sont morts en Montérégie, tandis qu'un homme de 84 ans s'est éteint dans les Laurentides. Ils avaient des problèmes de santé au préalable.

POPULATION VACCINÉE À MONTRÉAL

Travailleurs de la santé : 89 %
Enfants de 6 mois à 5 ans : 56 %
Malades chroniques : 50 %
Jeunes de 5 à 19 ans : 50 %
Femmes enceintes : 30 %
Personnes de 65 ans et plus : 30 %

EN BREF

Cas d'anaphylaxie

Vingt-quatre cas d'anaphylaxie, dont un mortel, ont été confirmés parmi les Canadiens vaccinés contre le virus H1N1, a révélé hier le directeur de l'Agence de santé publique du Canada. Le Dr David Butler-Jones a indiqué que la personne qui a succombé après avoir reçu le vaccin, identifiée par les médias comme étant un octogénaire du Québec, présentait les symptômes liés à l'anaphylaxie, une grave réaction allergique qui provoque l'obstruction des voies respiratoires. Il a toutefois précisé que la cause du décès n'avait toujours pas été déterminée et que d'autres problèmes de santé étaient peut-être à l'origine de la mort.

– La Presse Canadienne

Vaccination du grand public contre la grippe A (H1N1)

Les personnes âgées majoritaires

KARIM BENESSAIEH
CATHERINE HANDFIELD
ET ARIANE LACOURSIÈRE

La vaccination du grand public a commencé hier dans sept régions du Québec. Même si les adultes de tout âge pouvaient se faire vacciner, les personnes âgées ont tout de même été majoritaires.

Les gens en bonne santé âgés de 20 à 64 ans peuvent être vaccinés depuis hier à Montréal, en Montérégie, en Estrie et à Laval, notamment. Les centres de vaccination ont connu une journée achalandée, mais l'attente ne dépassait pas les deux heures aux endroits visités par *La Presse*.

La journée s'est donc déroulée rondement, y compris à Laval. Initialement prévue ce matin, la vaccination offerte à toute la population a été lancée dès mardi soir en raison d'un simple malentendu.

La confusion a été principalement causée par le point de presse du ministre Yves Bolduc, qui avait inclus Laval dans les régions où la vaccination serait offerte à tous. Cette erreur a ensuite été reprise par la plupart des médias électroniques, et n'était toujours pas corrigée, hier, sur le site du ministère de la Santé.

Résultat: quelque 200 adultes lavallois se sont présentés mardi soir aux deux centres de vaccination, boulevard des Laurentides et rue Justin. Ils ont tout de même eu droit à leur vaccin, tout comme ceux qui se sont déplacés hier.

« On ne refuse personne, mais on préfère que les gens arrivent demain (aujourd'hui), a précisé Mathieu Vachon, porte-parole du CSSS de Laval. Aujourd'hui, on prévoyait s'occuper des personnes âgées et des enfants du primaire. »

Fait à noter, la vaccination allait rondement, même si la clinique du boulevard des Laurentides est fermée le mercredi. Lors du passage de *La Presse*, vers 9 h, il n'y avait aucune attente. Quelques dizaines d'enfants défilaient patiemment, des personnes âgées recevaient leur vaccin, et à peine une poignée d'adultes se mêlaient au groupe.

PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

Les gens en bonne santé âgés de 20 à 64 ans peuvent être vaccinés depuis hier à Montréal, en Montérégie, en Estrie et à Laval, notamment.

Les aînés défilent

Les centres de vaccination de Montérégie ont également été populaires auprès des personnes âgées, hier. « Les aînés sont plus inquiets que les plus jeunes et ils sont plus habitués de recevoir le vaccin contre la grippe », a souligné Pauline Plourde, directrice des soins infirmiers au CSSS Pierre-Boucher.

En fin d'après-midi, à l'école Samuel-de-Champlain, à Longueuil, les gens munis de coupons attendaient en moyenne une heure. Les autres devaient patienter environ deux heures.

À Montréal, des centaines de personnes ont envahi dès 7 h 30 le Stade olympique pour la vaccination générale. En matinée, il s'écoulait en moyenne deux heures entre le moment où les citoyens entraient au Stade et le moment où ils en sortaient. Les personnes présentes ne semblaient pas trop s'en formaliser. « Au moins, on sait à quelle heure on va passer », a résumé la Montréalaise Lise Tremblay, 72 ans.

Pendant ce temps, au Palais des congrès et à la Place Alexis Nihon, les quelques citoyens qui se présentaient aux centres de vaccination n'attendaient leur injection qu'une heure en moyenne.

VACCINATION DES ÉLÈVES

La vaccination des élèves de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a commencé un peu partout hier matin dans la métropole. En tout, neuf écoles primaires ont participé à l'opération, qui s'est déroulée rondement. Seulement une trentaine d'élèves par école demandent d'être transportés durant les heures de classe vers un centre de vaccination, a indiqué le porte-parole de la CSDM, Alain Perron.

SONDAGE

Le VIH/sida en milieu de travail

ÉMILIE CÔTÉ

« Méconnaissance » de la maladie. « Malaise. » « Inconfort. » « Discrimination. » Il y a beaucoup de chemin à faire pour bien intégrer les personnes atteintes du VIH dans le monde du travail, conclut la Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida d'un sondage que l'organisme a commandé.

Plus de quatre répondants sur dix affirment qu'ils seraient inquiets d'apprendre qu'un collègue vit avec le VIH. Ils sont ensuite 16 % à dire qu'ils partageraient cette information avec d'autres gens de leur milieu de travail.

« Depuis des années, on voit une banalisation du sida, indique Ken Monteith, directeur général de COCQ-Sida. Paradoxalement, quand c'est proche de nous, on panique. Le VIH a évolué depuis 25 ans. Ce n'est plus une sentence de mort. Les gens peuvent espérer atteindre la même espérance de vie que tout le monde. »

Pour lire le texte intégral : cyberpresse.ca/sida

EN BREF

Un pédiatre radié

Le pédiatre Jocelyn Lussier de Drummondville, qui a été reconnu coupable en janvier 2005 d'avoir drogué trois de ses patients adolescents pour ensuite les agresser sexuellement, ne pourra plus faire d'examen physique sur des patients. Le comité de discipline du Collège des médecins a confirmé, hier, que le pédiatre est radié pour sept ans et qu'il est à tout jamais condamné à ne pratiquer que la médecine administrative ou en laboratoire. – Ariane Lacoursière

ON PAYE LES TAXES

sur tous les articles en magasin, incluant ceux déjà en solde.*

JUSQU'À DIMANCHE.

* À l'exception des vélos, systèmes GPS, remorques et matériel d'escalade. Nous payons l'équivalent des deux taxes. L'offre s'applique à l'achat de marchandise seulement et ne peut être jumelée à aucune autre promotion. Ne s'applique pas à l'achat de carte-cadeau, de services de réparation, d'activité ou de location. Promotion en vigueur jusqu'au 29 novembre 2009 ou jusqu'à épuisement de la marchandise.

2777, boul. St-Martin O., Laval
2159, rue Ste-Catherine E., Montréal
1595, boul. des Promenades, Saint-Hubert
(près des Promenades St-Bruno)
514.524.1106

LA CORDÉE
Généreux de nature
lacordee.com

MONTRÉAL PLUS

Un réseau de faussaires démantelé

HUGO MEUNIER

Un important réseau de faussaires a été démantelé hier dans la région de Montréal et en Ontario. Quelque 400 policiers ont frappé simultanément pour démasquer ces faussaires, qui utilisaient entre autres des garderies comme couverture.

PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE

Une rafle policière a permis de démanteler un réseau de faussaires qui utilisaient notamment des garderies comme couverture, à la surprise de bien des parents.

Ce réseau «sophistiqué» produisait de faux passeports, des permis de conduire (de plusieurs provinces canadiennes et États américains), des cartes de crédit, des cartes d'assurance maladie, d'assurance sociale et de résidents permanents.

Vu la nature du matériel contrefait, l'enquête a été menée par l'Équipe intégrée sur la sécurité nationale (EISN), constituée d'agents de la Gendarmerie royale du Canada, de la police de Montréal et de la Sûreté du Québec. «Pour l'instant, rien ne nous permet de croire que la sécurité du Canada ou d'un autre pays est menacée», a assuré le sergent Luc Bessette, de la GRC, en réponse à l'inquiétude suscitée par la production de faux passeports. Mais l'enquête est toujours en cours, d'autres arrestations sont possibles et l'étendue complète des ramifications du réseau n'est pas encore connue.

Des perquisitions ont été faites dans une quarantaine de commerces et de résidences de Montréal, de Blainville, de Laval et de la région de Toronto, et dans trois garderies de la métropole, une privée et deux CPE en milieu familial. Cinq laboratoires de fabrication de faux documents ont été démantelés, dont un aménagé dans une garderie.

Cette opération policière d'envergure, baptisée C-DEVANCER, visait l'arrestation de 32 individus, plusieurs d'origine algérienne. En fin de journée, 29 suspects avaient été épinglés et les autres étaient activement recherchés. Vingt-cinq suspects habitent au Québec et six en Ontario.

Deux groupes

Le réseau était séparé en deux filières spécialisées qui entretenaient des liens. Le premier volait l'identité des gens pour fabriquer les documents tels que des cartes de crédit et des permis de conduire; ces documents étaient écoulés par la suite par des revendeurs ou utilisés pour commettre des fraudes.

Le second groupe se concentrait sur la fabrication et la revente de faux passeports, obtenus de diverses façons, le vol notamment. Les faux passeports profitaient vraisemblablement à des Maghrébins, des Haïtiens et des Tamouls, qui s'en servaient pour monter dans un avion pour le Canada; ils détruisaient parfois les faux documents en plein vol, et demandaient le statut de réfugié à leur arrivée au pays. Environ 100 passeports ont été saisis durant l'opération.

Plusieurs prévenus sont des résidents permanents et certains sont sous le coup d'un avis d'expulsion. Le noyau dur du réseau serait composé de quatre personnes, soit Gérald Francœur, 48 ans, Brahim Cheriti, 46 ans, Stéphanie Kossom, 28 ans et Khaled Bentouatou, 36 ans. Ce dernier serait le conjoint de la propriétaire de la garderie-pouponnière Bébé Lilly, dans le quartier Rivière-des-Prairies. L'endroit abritait un laboratoire de fabrication de faux documents.

Les parents venus hier matin y déposer leur enfant ont encaissé la nouvelle avec surprise. «On est déçus!» pestait Narjisse, flanquée de son conjoint Tarik et de leur bambin Hanza.

Des policiers de Montréal étaient sur place pour informer, mais surtout rassurer les parents. «En aucun cas la sécurité des enfants n'a été menacée», a insisté le sergent Ian Lafrenière.

«C'est bête d'apprendre ça. Beaucoup de personnes voulaient louer la garderie, j'ai choisi les mauvaises», a pour sa part confié Serge Gouin, le propriétaire de l'immeuble où se trouve la garderie.

Les policiers ont débarqué dans une autre garderie, sur la 8e Avenue, dans le quartier Saint-Michel. La femme qui gère l'endroit n'était pas dans la ligne de mire des policiers, mais l'endroit servait vraisemblablement de couverture au réseau.

La majorité des suspects ont comparu hier au palais de justice de Montréal sous plusieurs chefs d'accusation, notamment fraude, complot et fabrication de faux documents, cartes de crédit et passeports. Onze d'entre eux ont été accusés de gangstérisme. D'autres comparaîtront aujourd'hui.

La plupart demeureront derrière les verrous jusqu'à leur enquête de mise en liberté.

Avec Christiane Desjardins

CYBERPRESSE.CA

VIDÉO

Consultez le reportage vidéo de Tristan Péloquin sur **cyberpresse.ca/faussaires**

REPORTAGE PUBLICITAIRE

CHEZ-SOI 55+

Une section spéciale sur l'habitation pour les 55 ans et plus.

À LIRE DANS LE CAHIER MON TOIT CE SAMEDI DANS *LA PRESSE*

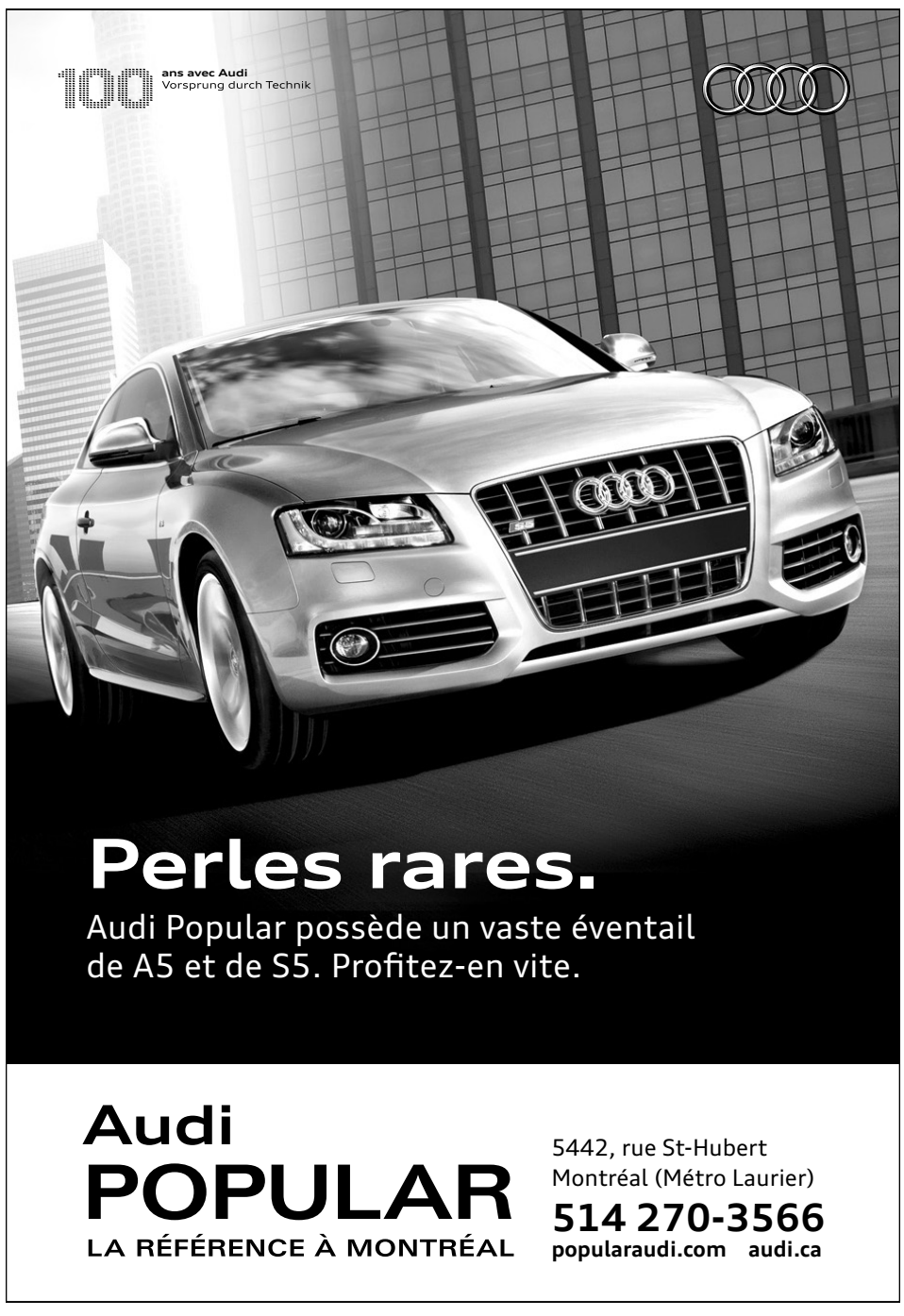

Procès pour un double meurtre survenu il y a 30 ans

Le sort de l'accusé repose sur le témoignage de son ex-conjointe

CAROLINE TOUZIN

Le sort de Normand Janelle, accusé d'un double meurtre prémédité survenu il y a 30 ans, repose sur la crédibilité que le jury accordera à la version de son ex-conjointe, Claudette Verret.

Les délibérations commenceront aujourd'hui, après que le juge Jean-Guy Boilard eut donné ses directives au jury à ce procès qui se déroule à la vitesse grand V depuis lundi au palais de justice de Longueuil.

Au moment des plaidoiries, hier, la défense a dépeint le témoin principal de la poursuite, Claudette Verret, comme une « alcoolique dépressive » qui a donné une « version invraisemblable » de ce qui s'est déroulé dans la nuit du 18 au 19 août 1979. Nuit durant laquelle sa sœur, Diane Verret, et son beau-frère, William Thériault, ont été tués par balle. Les corps ont été retrouvés six jours plus tard.

M^me^ Verret a décidé de témoigner contre son ex-conjoint plus tôt cette semaine, après avoir elle-même été reconnue coupable du double meurtre prémédité au terme de son procès. Elle n'avait pas témoigné à son propre procès.

La défense a dépeint le témoin principal de la poursuite, Claudette Verret, comme une « alcoolique dépressive » qui a donné une « version invraisemblable » de ce qui s'est déroulé dans la nuit du 18 au 19 août 1979.

La femme de 61 ans n'a pas vu l'arme du crime ni été témoin du double meurtre, a souligné l'avocate de la défense, M^e^ Josée Veilleux. « M^me^ Verret a une mémoire floue et une propension forte à interpréter les événements », a ajouté l'avocate de Normand Janelle. L'arme du crime n'a jamais été retrouvée. Aucune empreinte de l'accusé n'a été relevée sur la scène du double meurtre.

« Se réconcilier »

Chose certaine: Normand Janelle et Claudette Verret ont rendu visite aux victimes cette nuit-là. Selon la défense, leur objectif était de « se réconcilier », alors que les deux couples ne s'étaient pas parlé depuis quatre mois. Et si Claudette Verret a fourni 200$ à son conjoint pour aller acheter une arme la nuit du double meurtre, c'était pour se « protéger » contre son beau-frère « dangereux », qui en possédait au moins une à la maison.

Selon la thèse de la Couronne, Normand Janelle aurait tué les deux victimes par balle, mais c'est Claudette Verret qui a commandé les meurtres. Le mobile de Janelle n'est pas clair aux yeux de la poursuite. Cela peut être par amour pour sa conjointe ou en raison de sa haine envers William Thériault, ou encore pour toucher l'argent d'une assurance vie de 30 000$ de Diane Verret, dont Claudette était bénéficiaire. Ou pour toutes ces raisons.

La Couronne a insisté sur le fait que Claudette Verret n'a pas reçu d'avantages en échange de son témoignage. « Cette nuit-là, l'accusé lui a demandé ce qu'il devait faire avec sa sœur. Elle a répondu: fais ce que tu veux. Est-ce qu'on peut penser sérieusement que c'était une rencontre dans le but d'une réconciliation? » a dit le procureur de la Couronne, Sacha Blais.

Dans la noirceur

À l'époque du double meurtre, la police de Longueuil n'a jamais eu de soupçons envers la famille de Diane Verret. Les enquêteurs avaient dans leur ligne de mire plusieurs fréquentations criminelles de William Thériault et même un policier de la Sûreté du Québec connu pour ses relations douteuses avec le monde interlope. Ce dernier avait déjà été le colocataire de la victime.

C'est ce que le policier de Longueuil chargé de l'enquête en 1979, Jacques Bédard, a expliqué aux jurés, hier, plus tôt dans la journée. Fait rare: l'enquêteur à la retraite a témoigné à la demande de la défense. « On nageait un peu dans la noirceur au chapitre du mobile. Mon hypothèse était que Thériault était victime d'un règlement de comptes à cause de ses fréquentations », a dit le témoin. Mais après des mois d'enquête, le policier ne détenait toujours pas de suspect sérieux. Claudette Verret et Normand Janelle ont été arrêtés 29 ans plus tard, dénoncés par la colocataire de Claudette Verret, à qui cette dernière venait de se confier.

ACTUALITÉS

Un accusé crie à l'injustice et quitte la salle d'audience

CHRISTIANE DESJARDINS

À peine arrivé dans la salle d'audience où on devait le juger, hier, Daniel Bédard s'est mis à rouspéter et à crier à l'injustice, à la magouille et à la corruption, comme il l'a fait au printemps dernier, lors de son procès pour harcèlement. Si bien qu'il a encore été expulsé de son propre procès.

Le juge Robert Marchi a appliqué hier le même traitement que son confrère Richard Mongeau, le printemps dernier: il a envoyé l'homme de 51 ans dans une autre salle d'audience afin qu'il suive son procès par vidéoconférence. À l'aide d'une télécommande, le juge pourrait ainsi passer au mode silencieux quand l'accusé se mettrait à vociférer. Mais le juge n'a même pas eu à s'en servir. « Je me ferai pas zapper comme je me suis fait zapper avec Mongeau », a protesté Bédard, en constatant l'installation. Quelques secondes plus tard, frustré et en colère, il a quitté la salle avec fracas par la porte des détenus.

Bédard se défendait seul. Vu les circonstances, le juge Marchi l'a jugé en son absence, comme la loi l'y autorise.

Dans cette affaire, Bédard était accusé de voie de fait à l'égard d'un agent des services correctionnels. L'incident est survenu le 7 mai dernier, alors que Bédard revenait au Centre de détention de Rivière-des-Prairies, après une journée passée à la cour pour son affaire de harcèlement. L'agent en question, François Demers, a expliqué que Bédard était très agité à cause de son procès. Il vociférait et traitait les agents d'« estis de screws sales ». Selon M. Demers, à un certain moment, Bédard a avancé le bras pour lui donner un coup de poing au ventre, mais l'agent l'a stoppé juste à temps. C'est ce qui a valu une accusation de voie de fait à Bédard.

Hier, au terme de son court procès, Bédard a été déclaré coupable et condamné à trois mois de prison, à purger après la peine qu'il purge actuellement. Cette peine de 28 mois lui a été imposée en mai dernier, au terme de son procès pour harcèlement à l'égard de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Bédard, un dessinateur industriel, en voulait à l'Ordre de ne pas avoir retenu sa plainte contre un ingénieur, et il ne lâchait pas prise. Depuis 2006, il a été déclaré coupable quatre fois de harcèlement.

Bédard doit avoir un autre procès, en février prochain, pour des menaces à l'égard d'un procureur de la Couronne affecté à son dernier dossier de harcèlement.

PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE

Des travailleurs mis à pied par Cellulab ont manifesté hier devant les bureaux montréalais du ministre Sam Hamad. Ils reprochent entre autres à leur ex-employeur de ne pas leur avoir donné la formation qui lui avait permis d'obtenir une subvention de 97 000 $.

Emploi-Québec enquête sur une entreprise de Saint-Laurent

CATHERINE HANDFIELD

Emploi-Québec a ouvert une enquête hier sur une entreprise de l'arrondissement de Saint-Laurent, à Montréal. Des travailleurs mis à pied par la société allèguent que leur ancien employeur aurait reçu une subvention à laquelle il n'avait pas droit.

L'affaire concerne Cellulab, une entreprise de réparation de téléphones cellulaires. La société a mis à pied la cinquantaine d'employés qui travaillaient pour elle, le mois dernier, et serait en processus de faillite.

Les travailleurs mis à pied – en majorité des immigrants – ont rencontré hier des membres du cabinet du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad. La rencontre a eu lieu au terme d'une manifestation organisée devant les bureaux montréalais du ministre.

Les manifestants ont remis une pétition dans laquelle ils déplorent avoir été mis à pied sans préavis et sans recevoir d'indemnités de départ. Les employés prétendent également que les propriétaires de Cellulab ont reçu une aide gouvernementale sans y avoir droit.

En 2009-2010, Québec a offert une subvention de 97 000 $ à Cellulab, a confirmé Alexandre Boucher, attaché de presse de Sam Hamad. L'enveloppe était destinée aux entreprises qui souhaitaient offrir une formation à leurs employés en période de ralentissement économique.

« L'employeur nous a fait signer une lettre pour recevoir la subvention, mais il n'a jamais été question qu'on reçoive une formation », a dit Toufik Ihamouchene, l'un des employés mis à pied. Plusieurs de ses collègues ont confirmé cette version.

Emploi-Québec a mandaté un inspecteur hier pour vérifier ces allégations. « Si elles s'avèrent, nous allons prendre des dispositions pour récupérer les sommes versées », a assuré Alexandre Boucher.

Cellulab n'est pas au bout de ses peines. La majorité des travailleurs ont porté plainte à la Commission des normes du travail. Ils disent avoir été payés de façon irrégulière depuis janvier et n'avoir reçu aucun salaire de la fin du mois d'août jusqu'à la soudaine fermeture de l'entreprise, le 2 octobre.

La veille de la fermeture, les travailleurs avaient signé une demande d'accréditation syndicale auprès de la FTQ. Certains d'entre eux y voient un lien de cause à effet.

Joint par *La Presse*, l'un des deux propriétaires de Cellulab, Guy Savard, a nié avoir fermé ses portes pour cette raison. Il dit avoir tout fait pour sauver son entreprise, qui a été selon lui frappée par la crise économique. Cellulab a notamment perdu d'importants contrats avec Samsung et Motorola.

« Dans les derniers temps, on n'avait plus de revenus, a-t-il dit. On a fait des démarches auprès du gouvernement et des banques pour aller chercher les payes des employés, mais on n'a pu se rendre. » Il a précisé que l'entreprise avait pris contact avec un syndic de faillite. *La Presse* n'a pu joindre M. Savard en soirée pour lui demander de commenter l'enquête en cours.

En mai, le ministère de l'Immigration avait d'ailleurs décerné à l'entreprise le prix Maurice-Pollack pour l'accès à l'égalité en emploi.

AU CŒUR DU VIEUX-QUÉBEC

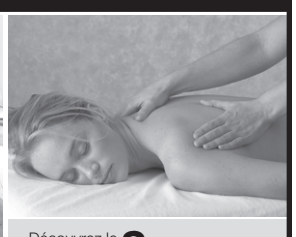

Découvrez le Spa du Manoir !

Forfait **Vieux-Québec**

Nos **16 forfaits** sont disponibles en certificats-cadeaux

- 1 nuit à l'hôtel pour 2 personnes
- **Petit déjeuner américan**
- Accès à la piscine intérieure / au sauna / au club de santé
- Frais de service

À partir de **149 $**

PAR CHAMBRE, PAR NUIT, TAXES EN SUS
VALIDE JUSQU'AU 9 MAI 2010

HÔTEL MANOIR VICTORIA

44, Côte du Palais, Vieux-Québec (Québec) G1R 4H8 • www.manoir-victoria.com • 1 800 463-6283

VACANCES VOYAGE

CE SAMEDI | DES CROISIÈRES POUR EXPLORER LE MONDE

Tous les samedis dans LA PRESSE

Jusqu'à 65 % de réduction.
Dernier jour pour économiser.

Allers simples au départ de Montréal offerts à partir de :

Destinations canadiennes

Winnipeg	Calgary • Edmonton	Abbotsford • Kelowna
99 $	139 $	189 $
Thunder Bay	Vancouver	Comox • Victoria
119 $	169 $	199 $

Destinations américaines et internationales

Atlantic City	Freeport, Bahamas • Nassau, Bahamas	Las Vegas
49 $	99 $	149 $
Fort Lauderdale • Orlando	Montego Bay	Barbade • Saint-Martin/St. Maarten
99 $	129 $	149 $

Réservez d'ici au 26 novembre 2009. Voyagez les jours sélectionnés d'ici au 20 décembre 2009*.
Ces dates ne vous conviennent pas ? Nous offrons d'autres tarifs réduits pour les voyages effectués entre le 5 janvier et le 4 mars 2010.

Réservez maintenant sur **westjet.com** ou communiquez avec votre agent de voyages.

*Les tarifs s'appliquent aux réservations effectuées au plus tard le 26 novembre 2009 (23 h 59, heure des Rocheuses) pour les vols effectués d'ici au 20 décembre 2009. Pour les destinations canadiennes et américaines, les tarifs s'appliquent aux vols effectués un mardi, un mercredi ou un jeudi. Les autres jours de la semaine, les tarifs peuvent être légèrement plus élevés. Les tarifs annoncés incluent déjà le rabais de 50 à 65 %. Le rabais s'applique aux tarifs réguliers de WestJet les plus bas. Les taxes additionnelles, les frais et les suppléments sont en sus, s'il y a lieu. Sièges en nombre limité et pouvant ne pas être disponibles sur tous les vols. Il est possible que certains vols ne soient pas offerts chaque jour de la semaine. Nouvelles réservations seulement. Non remboursable. Les billets doivent être achetés à l'avance. Offre pouvant être combinée avec d'autres tarifs. Tarifs pour allers simples. Visitez westjet.com pour plus de détails.

WESTJET
PARCE QUE LE PROPRIO Y TIENT

Bras de fer en vue au conseil de Longueuil

Pas facile pour la nouvelle mairesse de rétablir l'harmonie puisque l'opposition détient la majorité

MARTIN CROTEAU

La nouvelle mairesse de Longueuil, Caroline St-Hilaire, a promis de rétablir l'harmonie sur la Rive-Sud. Mais comment y parvenir lorsque ses prédécesseurs dirigent son conseil municipal? Le premier test aura lieu cet après-midi, au moment de la réunion du conseil d'agglomération de Longueuil.

Depuis les défusions, l'agglomération de Longueuil nage dans la discorde. Les élus de Brossard, de Saint-Hubert et de Saint-Bruno ont boycotté les réunions mensuelles pendant près de trois ans, dénonçant l'explosion de ses dépenses, l'augmentation des impôts et le « despotisme » de la ville centre.

Le 1er novembre, Caroline St-Hilaire a mis fin au règne de 27 ans du Parti municipal de Longueuil (PML). Les électeurs de Brossard, de Saint-Lambert et de Boucherville ont aussi choisi de nouveaux maires. Seul le maire de Saint-Bruno a été réélu.

La nouvelle mairesse veut renouer avec les villes reconstituées, un projet bien accueilli jusqu'ici. À preuve, tous les maires de l'agglomération prendront part à la séance de cet après-midi, y compris ceux qui avaient claqué la porte sous l'administration Gladu.

« On voit plus d'ouverture, moins de volonté de monopoliser tous les postes-clés de façon à étouffer les quatre villes, indique le maire de Saint-Lambert, Philippe Brunet. On voit une possibilité de dialogue. »

Il reste que les doléances des villes reconstituées sont nombreuses. Elles représentent 40 % de la population, et absorbent plus de la moitié des dépenses d'agglomération.

Par exemple, la facture payée par Saint-Lambert pour les services de police et de pompiers a doublé en huit ans, même si le nombre de patrouilleurs est resté à peu près le même. Saint-Bruno, qui compte 6 % de la population de l'agglomération, doit contribuer l'équivalent de 9 % de son budget. Et Boucherville craint qu'une hausse des dépenses collectives ne nuise à ses propres finances.

40% Les villes reconstituées représentent 40 % de la population, mais elles absorbent plus de la moitié des dépenses d'agglomération.

« Si les finances deviennent hors de contrôle dans l'agglomération de Longueuil, nous, on en subit les conséquences », résume le maire de Boucherville, Jean Martel.

Pour gagner l'adhésion de ses partenaires, la mairesse entend rompre avec la tradition instituée par ses prédécesseurs, qui ne nommaient que des élus de Longueuil au comité exécutif du conseil d'agglomération.

Blocage?

Mais voilà, Mme St-Hilaire n'a pas carte blanche.

« À partir du moment où votre conseil municipal vous dit d'aller voter d'une telle façon, vous votez selon ces orientations », résume le maire suppléant de Saint-Bruno, Denis Arpin.

Or, c'est le parti de l'opposition, le PML, qui détient la majorité au conseil municipal de Longueuil. Et pas plus tard que mardi, ses élus ont charcuté une motion visant à nommer 13 représentants à la Conférence régionale des élus. La mairesse proposait de nommer huit conseillers du PML et cinq de son parti, Action Longueuil. L'opposition a plutôt imposé 13 élus du PML.

Les maires des villes liées suivent de près le bras de fer qui se dessine au conseil de Longueuil. Car si la principale ville de la Rive-Sud est paralysée, l'agglomération risque de l'être aussi.

Interrogé pour savoir s'il craignait un blocage, le maire de Brossard, Paul Leduc, a répondu: « J'espère que non. C'est une situation que je suis de très près. J'espère qu'on va pouvoir travailler ensemble pour faire avancer nos projets sur la Rive-Sud. »

Caroline St-Hilaire, elle, promet de rétablir les ponts avec les villes reconstituées, avec ou sans l'appui de l'opposition.

« Si le PML décide d'aller contre les consensus régionaux, dit-elle, ils en paieront le prix politique à un moment donné. »

Un spectacle en soi.

L'**Enclave 2010 de Buick**. Jusqu'à huit passagers aux premières loges. De plus, il est couvert par la meilleure protection au pays : la garantie de 5 ans ou 160 000 km sur les composants du groupe motopropulseur, l'assistance routière et le transport de courtoisie[1]. Et si vous n'êtes pas entièrement satisfait, nous le reprendrons grâce à notre garantie de satisfaction 60 jours[2]. Mettez-nous à l'épreuve, et que le meilleur gagne. Visitez buick.ca.

Enclave de Buick

BUICK

QUE LE MEILLEUR GAGNE.

1. Selon la première éventualité; détails chez votre concessionnaire. 2. Retour du véhicule de 30 à 60 jours après l'achat; kilométrage inférieur à 4 000 km. Les frais d'utilisation du véhicule et d'autres restrictions s'appliquent. La prise de possession du véhicule doit être faite avant le 11 janvier 2010. *Buick est une marque de la General Motors du Canada, le partenaire automobile officiel des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver. MC© 2009, COVAN. Utilisée sous licence.

vancouver 2010

BUICK VÉHICULE OFFICIEL*

ACTUALITÉS

EN BREF

Stocks d'or et d'argent : la GRC écarte l'hypothèse du vol

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) écarte la thèse du vol pour expliquer les écarts dans les inventaires comptables et physiques d'or et d'argent de la Monnaie royale canadienne, relevés dans l'exercice financier de 2008. La Monnaie royale avait alors constaté une différence de 15,3 millions de dollars. La GRC a confirmé à la Monnaie royale que son enquête « ne justifie pas la poursuite d'une enquête criminelle », selon ce qu'on peut lire dans un communiqué publié mardi. – La Presse Canadienne

Le procès de présumés trafiquants en Montérégie se déplace

La présumée tête dirigeante d'un réseau de trafic de marijuana à Bedford et Saint-Armand, en Montérégie, Werner Kyling, ainsi que ses 14 coaccusés devront se déplacer un peu plus pour leur procès. Le juge de la Cour supérieure Yves Tardif a accédé aux demandes de la Couronne et de la défense de tenir la cause dans un autre district judiciaire, celui de Sherbrooke. Les parties craignaient en effet que l'on ne trouve pas suffisamment de jurés bilingues et impartiaux dans le petit district de Bedford, la cause ayant été fortement médiatisée dans la région. – La Presse Canadienne

Les occasions.
Elles sont là. Émergeant de la morosité ambiante.

Après 177 ans dans le domaine des placements, nous savons que les replis économiques sont presque toujours suivis de périodes de prospérité. Nous ne pouvons pas prédire ni le moment exact, ni l'ampleur, mais ce que nous pouvons vous dire, c'est que le moment est parfait pour investir.

Considérez ce qui suit : au sortir de chacune des trois dernières grandes récessions, l'indice composé S&P/TSX a gagné au moins 48 %* en cinq ans. Alors, au lieu d'attendre pour remettre votre argent dans le marché, vous devriez en profiter dès maintenant, avant qu'il ait grimpé de 48 %. (Ou, qui sait, de plus encore.)

Alors, venez rencontrer un conseiller *Scotia*[MD] dès aujourd'hui. Les occasions de placement existent. Il suffit de savoir où chercher. Allez à **banquescotia.com/aidezmoiainvestir**

Vous êtes plus riche que vous le croyez.[MD]

Groupe Banque Scotia[MD]

Banque Scotia | ScotiaMcLeod | Groupe Gestion privée Scotia

* L'exemple ci-dessus s'appuie sur le plus faible pourcentage d'augmentation en valeur de l'indice composé S&P/TSX pour les périodes allant du 31/03/82 au 31/03/87, du 30/11/90 au 30/11/95 et du 31/07/01 au 31/07/06. Un placement dans un fonds peut donner lieu à des commissions, des frais de suivi, de gestion et autres. Les rendements indiqués supposent un rééquilibrage semestriel et le réinvestissement des distributions et dividendes. Ils ne tiennent pas compte des frais de vente, des frais de rachat ou autres frais optionnels à payer par le détenteur d'actions qui réduiraient le rendement. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds ne sont ni garantis, ni assurés; leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se répéter. [MD]Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse. Le Groupe Banque Scotia comprend La Banque de Nouvelle-Écosse, Scotia Capitaux Inc., La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse et Placements Scotia Inc. Scotia Capitaux Inc. est membre du FCPE.

VAL-MORIN

Les juifs hassidiques se font saisir

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

La communauté juive hassidique Belz, établie depuis 1930 à Val-Morin, dans les Laurentides, vient de perdre sa colonie de vacances et sa synagogue à la suite d'une vente par le shérif pour non-paiement de taxes municipales. La communauté et la Ville n'ont jamais fait bon ménage.

Le directeur général de la Ville, Pierre Delage, a expliqué, hier, à *La Presse* que cette communauté n'avait pas payé ses redevances à la municipalité depuis deux ans. « Nous l'avions informée que nous allions prendre un recours judiciaire pour recouvrer les taxes impayées. Nous avons procédé par vente du shérif le 18 novembre, et la municipalité s'est portée acquéreur de trois des quatre propriétés de la congrégation. L'autre est allée à un particulier », a-t-il expliqué.

De nouveaux actifs pour Val-Morin

Val-Morin est maintenant propriétaire de huit bâtiments, de la piscine et d'un vaste terrain vacant contigu à l'école, tout près du parc Legault, en bordure de la rivière du Nord, ainsi que de la synagogue située près du lac Dream, à sept minutes de marche de la colonie de vacances. La congrégation occupe un espace total de 23 608 mètres carrés dont la valeur au rôle d'évaluation est de 831 000$.

La communauté juive garde l'école et quelques autres bâtiments. Elle a 180 jours pour contester la vente devant les tribunaux. « Nous avions informé la communauté de la journée de la vente et aucun représentant ne s'est présenté. Et nous n'avons eu aucune nouvelle d'eux depuis la vente », a précisé M. Delage.

La somme des taxes en souffrance est de 17 566,12$. À cette somme, il faut ajouter 16 666,67$ pour amendes impayées en cour municipale et d'autres frais dont la valeur totale n'est pas encore comptabilisée. La mise à prix par le shérif des propriétés visées par la municipalité était de 207 750$, ce qui représente environ 25 % de la somme inscrite au rôle d'évaluation.

Après avoir remboursé la municipalité et la cour municipale et acquitté divers frais, le shérif va donner la somme restante à la communauté juive.

Durant l'été, les chalets étaient continuellement occupés par des garçons de 6 à 12 ans qui allaient profiter de la période estivale au grand air, tout en allant cependant à l'école. Des résidants se sont souvent plaints du bruit provenant de la colonie de vacances.

Étude en cours

La municipalité n'a pas encore décidé ce qu'elle va faire de ses nouvelles acquisitions. « Nous avons demandé à un consultant de réaliser une étude. Les chalets n'ont pas été construits pour l'hiver. Quant à la piscine, elle est utilisable. Allons-nous démolir tous les chalets et agrandir notre parc? Avant de prendre une décision, il faut savoir si la communauté va interjeter appel de la vente par le shérif. Il faut aussi donner le temps à ses dirigeants d'aller chercher les objets qui leur appartiennent », a indiqué M. Delage.

Le litige entre la communauté juive hassidique Bels et les autorités de Val-Morin existe depuis des années. Il s'est même retrouvé devant les tribunaux à Saint-Jérôme. En 2008, un juge de la Cour du Québec en est venu à la conclusion, à la suite d'audiences, que la communauté allait garder son école et sa synagogue.

En 2006, les autorités municipales avaient décidé de procéder à une vente par shérif pour non-paiement de taxes, et les dirigeants de la communauté étaient arrivés avec un chèque la journée même de la mise en vente.

Les autorités municipales et des résidants se demandent si, à la suite de cette perte importante, la communauté juive disparaîtra complètement de Val-Morin. « Plusieurs familles d'origine juive possèdent des maisons tout près de la colonie de vacances, a souligné M. Delage. À la suite de sa disparition, mettront-elles leur propriété en vente? »

Somalie Une journaliste canadienne et un collègue australien enlevés il y a 15 mois sont libérés

« C'est un grand jour pour nous »

ASSOCIATED PRESS

MOGADISCIO — **Deux journalistes étrangers enlevés à l'été 2008 en Somalie ont été libérés hier après 15 mois de captivité, selon des responsables somaliens.**

Un porte-parole de la police, a annoncé que la Canadienne Amanda Lindhout et l'Australien Nigel Brennan se trouvaient avec le parlementaire somalien Botan Isse Alin dans un hôtel de Mogadiscio. MM. Barise et Alin ont refusé de préciser si une rançon avait été versée en échange de leur libération.

Un autre policier et un parlementaire ont cependant affirmé sous le couvert de l'anonymat qu'une rançon de 700 000 $ avait été payée en échange de la libération d'Amanda Lindhout et Nigel Brennan. Des allégations impossibles à vérifier de source indépendante.

« Nous sommes heureux » et allons bien, a déclaré Amanda Lindhout à l'Associated Press par téléphone. « Ce soir, c'est un grand jour pour nous. Nous avons envoyé à nos familles et à nos amis un message » pour leur dire que « nous sommes libres et que nous serons avec eux bientôt après une longue période de captivité », a-t-elle ajouté.

« Nous sommes heureux » que tous deux « aient été libérés », a de son côté souligné M. Alin.

« Immense soulagement »

Les deux journalistes avaient été enlevés le 23 août 2008 par un groupe d'hommes armés sur la route de Mogadiscio, alors qu'ils rentraient du camp de réfugiés d'Afgoye, situé à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de la capitale somalienne, a rappelé Reporters sans frontières (RSF) dans un communiqué. Ils se trouvaient alors en compagnie de leur chauffeur somalien et de deux gardes somaliens.

RSF a fait part hier soir de son « immense soulagement » après avoir appris la libération de la journaliste indépendante canadienne et du photographe indépendant australien.

« Cet heureux dénouement, qui intervient après 15 mois d'une détention très éprouvante, marque la fin d'un cruel calvaire », a souligné l'organisation, en saluant les « efforts de tous ceux qui, en Somalie et ailleurs, se sont mobilisés pour faciliter cette libération ».

Journalistes et travailleurs humanitaires sont fréquemment enlevés en échange de rançons en Somalie, pays déchiré par la guerre qui compte parmi les États les plus pauvres de la planète. Des travailleurs étrangers et locaux se déplacent généralement à bord de convois placés sous la haute surveillance de miliciens.

PHOTO ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

« Nous sommes heureux » et allons bien, a déclaré hier la journaliste canadienne Amanda Lindhout, que l'on voit ici sur une photo prise en Somalie avant son enlèvement.

Nouveaux critères pour rapatrier des prisonniers au Canada

HUGO DE GRANDPRÉ

OTTAWA — Le gouvernement Harper annoncera aujourd'hui de nouveaux changements au système de justice criminelle, cette fois-ci afin de modifier les critères pour rapatrier des prisonniers au Canada.

Selon les informations obtenues par *La Presse*, le ministre de la Sécurité publique, Peter Van Loan, présentera en matinée un projet de loi pour que la décision de permettre à un criminel de purger sa peine au Canada tienne davantage compte « des intérêts de la société ».

Si les changements sont adoptés, de nouveaux critères seraient ajoutés à la Loi sur le transfèrement international des délinquants, dont la possibilité pour le ministre de considérer la participation du criminel à un programme de réadaptation et sa collaboration avec la police.

« Les nouveaux facteurs visent à tenir compte des intérêts de la société canadienne et non pas seulement des intérêts des criminels », a déclaré cette source.

Entrée en vigueur en 2004, la Loi sur le transfèrement international des délinquants a pour objet de favoriser la « réadaptation et la réinsertion sociale des délinquants en permettant à ceux-ci de purger leur peine dans le pays dont ils sont citoyens ou nationaux », peut-on lire à son article 3.

À l'heure actuelle, les critères dont le ministre doit tenir compte comprennent le fait que « le retour au Canada du délinquant peut constituer une menace pour la sécurité du Canada » et que « le délinquant commettra, après son transfèrement, une infraction de terrorisme ou une infraction d'organisation criminelle ».

La loi prévoit aussi que le ministre doit considérer les liens sociaux ou familiaux du délinquant au Canada et le fait que « l'entité étrangère ou son système carcéral constitue une menace sérieuse pour la sécurité du délinquant ou ses droits de la personne ».

On ignore pour l'instant quel impact le projet du ministre Van Loan aura sur la nature de la loi et ces différents critères.

À CHACUN SON CHOIX

ARTS SPECTACLES

Tous les jours dans LA PRESSE

fido
Les bons prix font les bons amis.

La joie d'économiser

À partir de 15 $ par mois*

› Parlez et textez
› Aucuns frais d'accès au réseau
› Facturation à la seconde

Téléphones à 0 $
Avec Entente Fido de 2 ans

Téléphone intelligent BlackBerry Pearl
Avec Entente Fido de 3 ans et option Données

Nokia 1661

MOTO W233 Renew

Les attentions Fido

1. Nous vous donnons des FidoDollars pour que vous obteniez votre prochain téléphone à moindre coût
2. Avertissements par texto avant de dépasser votre forfait
3. Aucuns frais d'accès au réseau (d'autres facturent jusqu'à 6,95 $ par mois)
4. Aucun contrat à terme requis

MAGASINS FIDO

MONTRÉAL
1004, rue Sainte-Catherine Ouest
Carrefour Angrignon
Centre Rockland
Centre Eaton
Fairview Pointe-Claire
Les Galeries d'Anjou
Place Montréal Trust
Place Versailles
Place Vertu

LAVAL ET RIVE-NORD
Carrefour du Nord, St-Jérôme
Carrefour Laval
Centre Laval
Galeries Rive-Nord, Repentigny
Galeries Terrebonne
Place Rosemère

RIVE-SUD
Mail Champlain
Promenades Saint-Bruno

DÉTAILLANTS EXCLUSIFS

MONTRÉAL
ACTION-PAGE INC.
4960, boul. Décarie, Montréal
3820, rue St-Denis, Montréal
1221, rue St-Zotique Est, Montréal
3451, rue Ontario Est, Montréal
4328, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal
3920, rue Wellington, Montréal
7024, rue St-Hubert, Montréal
1024A, avenue Mont-Royal Est, Montréal
6700, avenue Côte-des-Neiges, Montréal
Galeries Normandie, Montréal
4282, boul. Métropolitain Est, St-Léonard
2900, rue Masson, Montréal
Centre de la Pointe, Pointe-aux-Trembles
Centre commercial Côte-St-Luc, Montréal
CELTEL MOBILITÉ
Place de la Cathédrale, Montréal
3758, boul. St-Laurent, Montréal
35, rue Beaubien Est, Montréal
101, avenue Mont-Royal Ouest, Montréal
6295, rue Victoria, Montréal
245, boul. Côte-Vertu, Ville Saint-Laurent
MOBIFONE
Centre commercial Le Boulevard, St-Léonard
Place Bourassa, Montréal-Nord NOUVEAU
1111, rue St-Urbain, Montréal NOUVEAU
3237, boul. des Sources, Dollard-des-Ormeaux NOUVEAU
STUDENT PHONES
Voyages Campus, Université Concordia
ZONE MOBILE
Place Alexis Nihon, Montréal
436, rue Jean-Talon Ouest, Montréal
680, rue Jarry Est, Montréal
Centre d'achat Langelier
10539, boul. Pie-IX, Montréal
1314, rue Ste-Catherine Est, Montréal
Complexe Desjardins, Montréal
Centre Wilderton, Montréal
Place Newman, Lasalle

LAVAL ET RIVE-NORD
ACTION-PAGE INC.
1704, boul. Des Laurentides, Laval
3100, boul. Concorde Est, Laval NOUVEAU
CELTEL MOBILITÉ
1637, boul. Daniel-Johnson, Laval
MOBIFONE
321b, Montée des Pionners, Lachenaie NOUVEAU
ZONE MOBILE
367, boul. Arthur-Sauvé, St-Eustache

RIVE-SUD
ACTION-PAGE INC.
Place Longueuil
600, rue Pierre-Caisse, St-Jean-sur-Richelieu
ZONE MOBILE
3310, boul. Taschereau, Greenfield Park
Métro Longueuil

FUTURE SHOP
BEST BUY
la cabine
SANS-FIL etc...
COSTCO
Walmart

Économisez dès maintenant! Magasinez sur fido.ca Passez à un magasin ou composez le 1-866-301-3436

Offres sujettes à changement sans préavis. *Des frais uniques de mise en service de 35 $ par ligne sont applicables. Les minutes supplémentaires, les interurbains, l'itinérance, la transmission de données, les options et les taxes sont en sus et facturés mensuellement. Chaque forfait comprend une quantité de messages texte envoyés du Canada vers un numéro de sans-fil canadien ; les messages texte reçus d'un autre sans-fil sont gratuits. Des frais s'appliquent pour les messages texte à tarification supplémentaire (alertes, messages relatifs au contenu, aux concours et aux promotions). Des frais de résiliation hâtive s'appliquent aux abonnés qui ont souscrit une Entente Fido. MC Fido & dessin et FidoDollars sont des marques de commerce de Fido Solutions Inc., utilisées sous licence. BlackBerry MD, RIM MD, Research In Motion MD, SureType MD, SurePress MC et les autres marques de commerce, noms et logos associés sont la propriété de Research In Motion Limited aux États-Unis et dans d'autres pays, et sont utilisés sous licence. Toutes les autres marques de commerce et logos appartiennent à leurs propriétaires respectifs. © 2009 Fido Solutions Inc.

ACTUALITÉS

Égalité, laïcité, sérénité

MARIE-CLAUDE LORTIE
CHRONIQUE

«Le voile?»

Quand j'ai posé la question au début de la semaine à l'historienne française Florence Montreynaud, la réponse est arrivée avec un aplomb que l'on voit rarement au Québec.

«Le voile? Le voile est un symbole de soumission. On ne peut pas approuver le port du voile.»

Pas de tergiversations. Pas de «bien que...» ou de «cela dit...».

«Le voile est un symbole d'oppression, ajoutera-t-elle plus tard dans la conversation. S'il y en a que les cheveux des femmes dérangent, ils n'ont qu'à mettre un bandeau sur leurs yeux. C'est leur problème.»

M^me^ Montreynaud, de passage à Montréal pour participer au colloque de l'UQAM sur les 20 ans de la tuerie de Polytechnique, n'est pourtant pas une militante de droite. Soixante-huitarde assumée, elle est plutôt une des figures féministes françaises les plus articulées quand vient le temps de remettre l'Église catholique à sa place et dire tout haut, la plupart du temps avec beaucoup d'ironie, l'exaspération que bien des femmes gardent pour elles de peur de choquer.

Historienne, c'est à elle que l'on doit notamment le tout nouveau *Un siècle d'amour* ainsi que *Le XX^e^ siècle des femmes*, l'incontournable et magnifique encyclopédie illustrée des accomplissements féminins du siècle dernier parue à la fin des années 80. Il y a un peu plus de 10 ans, elle a aussi fondé Les Chiennes de garde, un groupe humoristique qui surveille tout ce qui se dit de macho dans les médias en France, et fait les manchettes en remettant, par exemple, des grands prix rigolos aux auteurs des pires inepties ou alors en répondant par le rap aux rappeurs à la dérive.

M^me^ Montreynaud réfléchit donc à la condition féminine depuis longtemps et ne peut certainement pas être accusée d'insensibilité à l'intolérance vécue par les musulmanes voilées dans nos sociétés. Juste pour vous donner un exemple, c'est le genre de femme qui a décidé, une fois ses enfants devenus assez grands, d'arrêter de payer une immigrante pour nettoyer sa maison, comme tant de femmes occupées le choisissent. À la place, elle a entrepris de saisir le torchon par les cornes, elle-même. Plus question de déléguer. «Faire le ménage soi-même ou accepter qu'une autre personne le fasse à sa place est une décision politique, dit-elle. Surtout pour les choses dégoûtantes.»

Ses réflexions sur le sort réservé aux immigrées ne l'empêchent pas d'avoir une position ferme et limpide sur le voile: ce n'est pas qu'un symbole culturel ou religieux, à accepter comme bien d'autres au nom de l'intégration et de l'acceptation. C'est surtout un symbole de soumission, d'inégalité. Point à la ligne.

Et, même si elle trouve que la loi française sur la laïcité va trop loin en interdisant tout signe religieux à l'école et chez les fonctionnaires notamment (elle ne voit pas, par exemple, en quoi le turban sikh dérange quiconque), l'historienne s'incline: «Elle est efficace.»

Et la décision de la Fédération des femmes du Québec de s'opposer à l'avis du Conseil du statut de la femme d'interdire le voile dans les institutions publiques? «Consternante.»

■■■

Mère de quatre enfants, aujourd'hui grand-maman en pleine préparation d'un livre où elle compte faire le portrait d'une société égalitaire utopique, M^me^ Montreynaud est une féministe qui se définit elle-même comme «culturaliste», donc de celles qui croient que les inégalités sont le fruit de nos cultures et non prédéterminées par la biologie.

Mais on pourrait aussi la définir, surtout, comme une féministe positive.

Que ce soit par ses livres dont le but est d'inspirer les femmes à accomplir de grandes choses, par son discours joyeux, par l'humour dont font preuve ses Chiennes de garde, M^me^ Montreynaud déploie un grand sourire sur la vie. Pour elle, le féminisme n'est pas une bataille dont l'issue comporterait nécessairement des vaincus. C'est une marche. «Le féminisme est un humanisme», répète-t-elle. Une quête collective du bonheur, de la sérénité qu'apporte l'égalité dans les rapports humains.

«Le voile est un symbole d'oppression. S'il y en a que les cheveux des femmes dérangent, ils n'ont qu'à mettre un bandeau sur leurs yeux. C'est leur problème.»

C'est pourquoi, comme bien d'autres, elle est particulièrement choquée par les inégalités incrustées dans tant de religions qui ont pourtant de formidables messages de paix, en commençant par le catholicisme. «Aimez-vous les uns les autres, avouez qu'on n'a jamais fait mieux», rappelle-t-elle.

Mais cela n'empêche pas l'Église catholique d'être capable de faire preuve d'un mépris incroyable à l'endroit des femmes, poursuit-elle. Le premier grand prix du macho de l'année des Chiennes de garde a d'ailleurs été remis au cardinal-archevêque de Paris, M^gr^ Vingt-Trois, qui a déclaré à la radio, au sujet de la présence des femmes dans l'Église: «Le tout n'est pas d'avoir une jupe, c'est d'avoir quelque chose dans la tête.» Le religieux s'est ensuite excusé, mais cette bourde a engendré au sein de l'Église française un mouvement de femmes qui, selon M^me^ Montreynaud, peut maintenant jouer un rôle fondamental pour l'évolution de cette institution, car il parle de l'intérieur.

De la même façon, l'historienne a un respect infini pour les rares musulmanes, comme l'auteure québécoise Djemila Benhabib, qui osent sortir des rangs et dénoncer, parfois en prenant des risques énormes pour leur sécurité, le sens politique du voile islamique. «Car si on se tait, les intégristes auront gagné», dit M^me^ Montreynaud.

D'ailleurs, à l'aube des 20 ans de la tuerie de Polytechnique, cette question de la sécurité des femmes ne peut être oubliée, note-t-elle. Surtout que ce ne sont plus les femmes seulement qui sont visées, mais même les hommes qui marchent avec elles. En effet, tout récemment, un documentariste belge, Patric Jean, a été contraint d'annuler un voyage au Québec où il devait présenter son film sur le masculinisme, *Domination masculine*, parce qu'il craignait pour sa vie.

Le problème, note-t-elle, est plus que réel et plus que grave.

Même 20 ans après le 6 décembre maudit.

Pour joindre notre chroniqueuse: **mlortie@lapresse.ca**

RÉNO DÉPÔT®
ON L'A.

MES JOURS SONT COMPTÉS
EN 2010, ARRÊT DES CRÉDITS D'IMPÔT!

Profitez des crédits d'impôt provincial et fédéral pour la rénovation domiciliaire dès maintenant et obtenez en plus un boni Réno-Dépôt†.

LE PLAN À VOS RÉNOS
ÇA DONNE LE GOÛT DE RÉNOVER!
OBTENEZ 10% DE REMISE EN CARTES CADEAUX RÉNO-DÉPÔT POUR TOUT ACHAT ADMISSIBLE§ DE 1000$ À 10 000$*
+ 13 À LA DOUZAINE
* Avant taxes. Les achats admissibles doivent être payés avec la carte RONA VISA Desjardins dans le cadre du Plan de rénovation multiachat.‡

pour en savoir plus, visitez:
renodepot.com/avosrenos
Détails au comptoir Info-service.
HEURES D'OUVERTURE: DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H À 21 H - SAMEDI ET DIMANCHE DE 8 H À 17 H - 16 MAGASINS-ENTREPÔTS

§ Certaines conditions s'appliquent. L'offre de carte cadeau Réno-Dépôt est valable sur les achats qui répondent aux critères d'admissibilité des programmes de crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire (CIRD) du gouvernement fédéral ou provincial et les achats doivent être portés au Plan de rénovation multiachat spécial (D77) offert sur la carte de crédit RONA VISA Desjardins. Certaines exceptions s'appliquent. Renseignements en magasin. Les achats devront être effectués dans les magasins-entrepôts Réno-Dépôt participants: offre fédérale entre le 27 janvier 2009 et le 10 février 2010; offre provinciale entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2010. L'offre provinciale peut prendre fin sans préavis. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre promotionnelle ou à un programme similaire à l'exception des offres de prime AIR MILES^md^. Limite de 1000$ en cartes cadeaux par client et par adresse domiciliaire pendant la durée de cette offre promotionnelle. Le receveur doit accepter les modalités de la carte cadeau inscrites au verso de chaque carte. † Le CIRD est sujet aux critères d'admissibilité établis par les deux paliers de gouvernement. Réno-Dépôt n'émet aucune opinion et ne fait aucune représentation ou garantie quant à l'admissibilité du consommateur au CIRD pour les achats effectués chez Réno-Dépôt ni quant au montant du crédit d'impôt auquel le consommateur pourrait avoir droit en vertu du CIRD. ‡ Sujet à l'approbation du Service de crédit des Services de cartes Desjardins. Le taux d'intérêt sera déterminé en fonction du solde final à la date d'échéance de votre période de grâce (2 mois) de vos achats multiples reliés à votre projet de rénovation. Pour vos achats de 2499,99$ et moins, obtenez du financement au taux d'intérêt annuel de 13,5%. Exemple: montant financé de 400$ en 36 versements égaux de 13,57$ par mois, total de 488,52$; coût total du crédit de 88,52$. Pour les achats de 2500$ et plus, obtenez du financement à un taux d'intérêt annuel de 6%. Les taux d'intérêt sont sujets à changement. Renseignements en magasin ou au www.renodepot.com/avosrenos. © Réno-Dépôt 2009.

Conférence sur les changements climatiques de Copenhague

Obama y sera, Harper attendra

MALORIE BEAUCHEMIN

OTTAWA — La présence du président américain Barack Obama à la conférence sur les changements climatiques à Copenhague ne change rien à la position du Canada: Stephen Harper ne s'y rendra que si une rencontre des leaders est convoquée.

La Maison-Blanche a annoncé hier matin que le président Obama se rendra à Copenhague le 9 décembre, la veille de son passage à Olso, en Norvège, où il recevra son prix Nobel de la paix.

« Le premier ministre va aller à Copenhague si tous les leaders majeurs y vont pour une réunion des leaders, a dit le porte-parole de M. Harper, Dimitri Soudas. Jusqu'à maintenant, c'est un sommet à niveau ministériel. Le Canada sera représenté par le ministre (Jim) Prentice. »

M. Soudas a ajouté que plusieurs des leaders majeurs n'ont pas encore annoncé s'ils seraient présents, dont ceux de la Chine et de l'Inde.

Hier en Chambre, l'opposition officielle libérale a sommé le premier ministre de s'y rendre. « Il y a 10 jours, le premier ministre promettait de participer à la conférence de Copenhague à condition que d'autres chefs d'État confirment d'abord leur présence. Soixante-cinq d'entre eux l'ont fait », a souligné le critique en matière d'environnement, David McGuinty.

Outre le président américain, la plupart des dirigeants européens ont déjà confirmé leur présence à la conférence internationale qui se déroule du 7 au 18 décembre. Le premier ministre du Québec, Jean Charest, y sera aussi. Par ailleurs, M. Obama se présentera à la table de négociations avec une ébauche de plan: des cibles de réduction des émissions, ce que le Canada a refusé de faire. Les États-Unis avancent maintenant des objectifs de réduction de 17 % sous les niveaux de 2005, d'ici 2020.

Offensive du Bloc

Le Bloc québécois a par ailleurs entrepris de réduire en pièces la position du gouvernement canadien sur la scène internationale. Dans une lettre envoyée au secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, Yvo De Boer, le Bloc démolit la position d'un gouvernement « qui n'a pas hésité à renier ses obligations internationales » et qui « restreint au maximum les mesures prises pour limiter les émissions de gaz à effet de serre ».

« La position défendue par le Canada ne reflète pas la volonté d'une très grande majorité de Québécois, qui espèrent des mesures musclées. Cette position ne correspond pas non plus à celle des parlementaires fédéraux qui ont exigé, par un vote majoritaire à la Chambre des communes, que le Canada fasse valoir à Copenhague une position constructive », écrivent le chef bloquiste, Gilles Duceppe, et le porte-parole en matière d'environnement, Bernard Bigras.

« Il faut combler le déficit démocratique qui sera exprimé à Copenhague par ce gouvernement, a souligné M. Bigras en entrevue à *La Presse*. Le but, ce n'est pas de discréditer le gouvernement canadien, le but, c'est de faire comprendre à la communauté internationale que ce gouvernement ne défend pas une position qui est majoritaire, non seulement dans la population canadienne, mais aussi au Parlement. »

COPENHAGUE 101

Du 7 au 18 décembre, les dirigeants du monde entier convergent vers Copenhague, au Danemark, pour la conférence des Nations unies sur les changements climatiques. Ils doivent alors négocier un nouvel accord international sur le climat remplaçant le protocole de Kyoto, qui prend fin en 2012. Des pourparlers se tiennent depuis six mois sur la question, mais aucune entente n'est encore intervenue.

PHOTO ADRIAN WYLD, ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

La présence du président des États-Unis, Barack Obama, ne changera pas les plans du premier ministre Stephen Harper de ne pas se présenter à la conférence de Copenhague.

FONDS de solidarité FTQ

Contient 84 % de polyester, 16 % de spandex et des investissements des 571 000 propriétaires du Fonds de solidarité FTQ.

Les milliers de propriétaires du Fonds de solidarité FTQ croient à son importance dans une perspective bien claire : appuyer nos entreprises québécoises dans leurs projets d'expansion **ET FAIRE TOURNER L'ÉCONOMIE D'ICI.**

www.fondsftq.com

PHOTO FRED CHARTRAND, LA PRESSE CANADIENNE

Dans son témoignage au comité parlementaire spécial sur l'Afghanistan, le général à la retraite Rick Hillier (à gauche) est venu défendre son rôle et celui des soldats canadiens dans le transfert de prisonniers aux autorités afghanes. On le voit ici en compagnie du lieutenant-général à la retraite Michel Gauthier.

TORTURE EN AFGHANISTAN

Hillier conteste la version de Colvin

MALORIE BEAUCHEMIN

OTTAWA — Il est «grotesque» de suggérer que le Canada a été complice de la torture systématique de prisonniers en Afghanistan, pendant que les autorités militaires fermaient les yeux, a affirmé hier le général à la retraite Rick Hillier, ancien chef d'état-major des Forces armées canadiennes.

Dans un témoignage fort attendu au comité parlementaire spécial sur l'Afghanistan, des généraux militaires sont venus défendre leur rôle et celui des soldats canadiens dans le transfert de prisonniers aux autorités afghanes, une semaine après le témoignage explosif du diplomate Richard Colvin. Ce dernier a affirmé avoir avisé le gouvernement, dès 2006, que les détenus transférés étaient torturés. M. Colvin a accusé Ottawa de n'avoir rien fait pour régler la situation pendant 18 mois, et même d'avoir tenté de l'empêcher de parler.

«En voyant les reportages et les commentaires, je me suis demandé si quelque chose d'aussi important m'avait échappé, et si j'avais été négligent dans mon travail, a dit le général Hillier.

En lisant les rapports, je me suis rendu compte que non. Je n'avais pas lu ces rapports. Je n'y avais pas accès sauf si on me les montrait et il n'y avait aucune raison, contenue dans ces rapports, pour qu'on les porte à mon attention.»

Les transferts de prisonniers aux autorités afghanes ont toujours été faits «de façon professionnelle», a-t-il ajouté, et en tout respect des lois internationales. L'affirmation par M. Colvin que tous les prisonniers étaient torturés en Afghanistan est «grotesque» et vient discréditer l'ensemble du témoignage du diplomate, a affirmé M. Hillier.

Le lieutenant-général à la retraite Michel Gauthier, qui était à l'époque à la tête du Commandement de la Force expéditionnaire du Canada, a pour sa part indiqué que les premières allégations sérieuses de torture étaient contenues dans un reportage du *Globe and Mail*, datant d'avril 2007, soit un an après les premiers rapports de M. Colvin. Les autorités canadiennes auraient aussitôt cessé les transferts de prisonniers, ont indiqué les deux généraux, dans un effort de «rétablir leur crédibilité» après avoir été traités de «criminels de guerre», a souligné M. Gauthier.

Alors que l'opposition continue de réclamer à grands cris une commission d'enquête publique pour faire la lumière sur toute cette histoire, le premier ministre, Stephen Harper, et l'actuel ministre de la Défense, Peter MacKay, ont continué, en Chambre, de discréditer le témoignage de M. Colvin. Le gouvernement clame n'avoir jamais eu vent des allégations de torture – non fondées selon lui – contenues dans les rapports du diplomate.

«Il n'y avait aucune raison, contenue dans ces rapports, pour qu'on les porte à mon attention.»

Or, dans une lettre envoyée au comité mardi par l'entremise de son avocate, M. Colvin affirme avoir envoyé directement certains de ses rapports par courriel au ministre des Affaires étrangères. Le bureau du ministre MacKay (alors aux Affaires étrangères) aurait aussi reçu, par courriel, des signaux d'alarme sur la torture de prisonniers provenant de la Croix-Rouge internationale, chargée du suivi et de la surveillance des détenus, a affirmé hier le *Toronto Star*.

Risque de poursuites

Par ailleurs, M. Colvin ne déposera finalement pas ses rapports au comité, comme il s'était engagé à le faire, craignant de ne pas être à l'abri de poursuites judiciaires.

Une motion a été adoptée demandant que l'ensemble des rapports et mémos liés au témoignage du diplomate soit rendu accessible au comité.

Le gouvernement s'est dit ouvert à la divulgation des documents demandés, mais a toutefois rapidement précisé qu'il ne violerait pas la loi, et donc qu'il ne rendrait pas publiques des informations susceptibles de nuire à la sécurité nationale.

Après une bataille politique au cours de laquelle l'opposition a réclamé de pouvoir consulter les documents controversés avant d'entendre d'autres témoins, le comité a finalement accepté de tenir une séance extraordinaire aujourd'hui, sans les documents, pour faire témoigner l'ancien no 1 du gouvernement en Afghanistan, David Mulroney, revenu d'urgence de Chine, où il est maintenant ambassadeur du Canada à Pékin.

QUI DIT VRAI?

Un sondage de La Presse Canadienne dévoilé hier indique qu'une majorité de Canadiens ne croit pas la version du gouvernement de Stephen Harper, qui soutient depuis une semaine qu'aucune preuve crédible ne permet d'affirmer que les détenus transférés par le Canada aux autorités afghanes ont été torturés. Plus de la moitié (51%) des personnes interrogées ont affirmé croire la version du diplomate Richard Colvin, qui a rendu la semaine dernière un témoignage explosif, dans lequel il accusait le gouvernement d'avoir été complice de la torture de prisonniers en Afghanistan. Seulement 25% des répondants affirment croire la version du gouvernement.

– Malorie Beauchemin

LA SUPERGRILLE DU MOIS
LA PRESSE

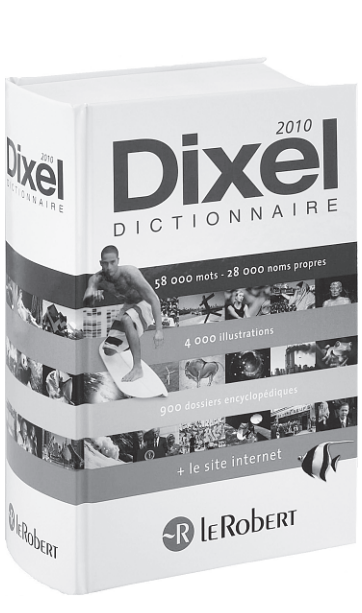

EN NOVEMBRE
vingt-cinq personnes gagneront le dictionnaire
DIXEL 2010
DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE POUR TOUTE LA FAMILLE
ET UN
T-SHIRT
LA PRESSE

LE ROBERT

À NE PAS MANQUER
SAMEDI

1976857

Kalaë mobilier ...le meilleur de DEUX mondes!

Kalaë présente sa toute première collection authentique, unique, Pür faite d'orme de Russie massif, disponible en 3 teintes et créée ici même par Kalaë! En parallèle, nous offrons toujours un mobilier ancien, des pièces centenaires et uniques ayant fait notre réputation!

bibliothèque
1295$

meuble vidéo
3 ou 4 tiroirs
745$

table avec panneau
rect. ou carrée *1495$*

chaise de cuir
ou de bois *185$*

tous les prix, dimensions et détails sur kalae.ca

armoire de mariage
ancienne *2195$*

5427 rue **Saint-Laurent** - 514.528.9343 - **www.kalae.ca** - info@kalae.ca - merc. jeu. ven. 12h à 18h - samedi 12h à 17h - dimanche 12h à 16h - lun. et mar. sur rendez-vous

LE TOUR DU GLOBE

HAÏTI

Le parti d'Aristide écarté

Le parti La Fanmi Lavalas de l'ex-président haïtien Jean-Bertrand Aristide, en exil en Afrique du Sud, a été écarté de la course aux prochaines élections législatives en Haïti prévues au début de 2010, a annoncé le Conseil électoral. Au total, 16 partis et regroupements de partis, sur 66 inscrits, ont ainsi été écartés par l'institution électorale. – AFP

PAKISTAN

Accusés un an plus tard

Un tribunal spécial au Pakistan a mis en accusation sept Pakistanais soupçonnés d'avoir participé à la préparation des attaques coordonnées qui ont fait 166 morts il y a un an à Bombay, a annoncé un de leurs avocats, Shahbaz Rajput. « Les accusés ont plaidé non coupable, car il n'y a aucune preuve de leur culpabilité », a-t-il dit. – AFP

ISRAËL

Coup de frein rejeté

Israël a proposé hier un coup de frein temporaire à la colonisation en Cisjordanie, mais pas à Jérusalem, dans le but de relancer le processus de paix, une initiative mort-née en raison du refus des Palestiniens, qui la jugent très insuffisante. Les États-Unis ont en revanche réagi positivement à cette annonce. – AFP

LE CHIFFRE DU JOUR

65 %

Le salaire des policiers et soldats afghans sera augmenté de 33 à 65 % afin d'améliorer leur moral et de lutter contre la corruption et les désertions. Les États-Unis, qui versent le salaire des forces afghanes, prendront en charge ces dépenses supplémentaires pour un an.
– AFP

PHOTO ARCHIVES REUTERS
Policiers afghans à Kaboul.

DODGE CHRYSLER Jeep RAM

LES CHOIX GAGNANTS
DES FÊTES

CHOISISSEZ L'UNE DE CES OFFRES BONIS EXCEPTIONNELLES.

JUSQU'À 1500 $* D'ACCESSOIRES MOPAR
OU
JUSQU'À 1000 $** EN PROGRAMME D'ENTRETIEN PROLONGÉ
OU
JUSQU'À 750 $▲ D'OPTIONS SANS FRAIS
OU
500 $♦ DE BONI AU COMPTANT

DODGE JOURNEY

LE MULTISEGMENT LE PLUS VENDU AU PAYS◊

Modèle SXT montré†

Achetez un DODGE JOURNEY SE 2010 à partir de 18 495 $‡
PRIX INCLUT L'OFFRE BONI AU COMPTANT DE 500 $
PLUS OBTENEZ
0 % TAP FINANCEMENT À L'ACHAT POUR 36 MOIS
INCLUT REMISE AU COMPTANT TOTALE DE 1 000 $Ω

TOP SAFETY PICK 2010 – INSURANCE INSTITUTE FOR HIGHWAY SAFETY
« MEILLEUR CHOIX SÉCURITÉ »

- Moteur économique de 2,4 L à DACT et de 173 ch
- Transmission automatique
- Climatiseur et compartiment pour boissons Chill Zone^MC
- Compartiment de rangement dissimulé à la deuxième rangée
- Radio changeur 6 CD à compatibilité MP3
- Système électronique d'antidérapage (ESP^MC) avec assistance au freinage
- Freins antiblocage à disque aux 4 roues

ÉCONOMIQUE LOGIQUE
Autoroute : 7,9 L/100 km (36 mpg)Δ
Ville : 11 L/100 km (26 mpg)Δ

★★★★★
Cote de sécurité 5 étoiles de la NHTSA aux essais de collision frontale et latérale∞

RAM

LE CAMION LÉGER LE PLUS PUISSANT AU PAYS√

Achetez un DODGE RAM 1500 SXT 4X4 2010 à partir de 28 995 $‡
PRIX INCLUT L'OFFRE OPTIONS SANS FRAIS JUSQU'À 750 $
PLUS OBTENEZ
0 % TAP FINANCEMENT À L'ACHAT POUR 36 MOIS
INCLUT REMISE AU COMPTANT TOTALE DE 5 250 $Ω

- Moteur V8 de 4,7 L de 310 ch • Transmission automatique à 5 vitesses
- Climatiseur • Boîte de transfert électrique à prise temporaire
- Freins antiblocage à disque aux 4 roues
- Système électronique d'antidérapage (ESP^MC) avec dispositif anti-louvoiement de la remorque
- Radio satellite Sirius avec un an d'abonnement
- Miroirs, glaces et verrouillage des portes à commande électrique
- Ensemble allure chrome incluant roues chromées de 17 po
- Différentiel autobloquant • Ensemble remorquage

★★★★★
Cote de sécurité 5 étoiles de la NHTSA aux essais de collision frontale∞

PASSEZ VITE CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE POUR CONSTATER, VOUS AUSSI, POURQUOI PLUS DE GENS AU PAYS CHOISISSENT DODGE.

VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER • JEEP^MD • DODGE

L'acheteur avisé lit les petits caractères : *, **, †, ▲, ♦, ††, ‡, Ω Les offres « Faites un choix gagnant » s'appliquent à l'achat ou à la location pour usage personnel seulement des modèles Ram 1500 2009 et Ram Heavy Duty 2009, et des modèles 2010 Dodge Grand Caravan, Journey, Ram 1500 et Chrysler Town & Country. Certaines de ces allocations seront déduites du prix négocié après l'application des taxes. Certaines conditions s'appliquent. Les offres « Faites un choix gagnant » ne sont applicables qu'au moment de l'achat ou de la location d'un véhicule admissible. Les offres sont valides du 10 au 30 novembre 2009 chez les concessionnaires participants et sont sujettes à changement sans préavis. Le concessionnaire peut devoir échanger ou commander un véhicule. Voyez votre concessionnaire pour les détails et les conditions. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. *Le rabais sur les accessoires Mopar inclut les taxes et l'installation, et doit être utilisé au moment de l'achat ou de la location d'un véhicule admissible pour l'achat et l'installation de pièces et d'accessoires Mopar. Toute portion inutilisée du rabais sur les accessoires Mopar ne sera pas remboursée et ne pourra pas être conservée pour usage ultérieur. **Le rabais pour programme d'entretien prolongé peut être utilisé pour l'achat de tout programme d'entretien de Chrysler Canada. Toute portion non utilisée de ce rabais ne sera pas remboursée et ne peut être conservée pour usage ultérieur. ▲Le rabais pour les options sans frais sera déduit du prix des options et rehaussements admissibles avant les taxes. Voyez votre concessionnaire pour les détails quant aux options et rehaussements admissibles. Toute portion non utilisée de ce rabais ne sera pas remboursée et ne peut être conservée pour usage ultérieur. ♦Le boni au comptant sera déduit du prix négocié pour l'achat ou la location d'un véhicule admissible après application des taxes. Le rabais comptant peut être utilisé pour réduire le prix d'un véhicule ou pour réduire les versements mensuels. Sinon, le client peut choisir d'obtenir un chèque pour le boni au comptant. ‡ Ces offres, d'une durée limitée, s'appliquent à la livraison au détail pour usage personnel des véhicules neufs Dodge Journey SE 2010 (JCDH49 + 22F) et Dodge Ram 1500 SXT 4X4 2010 (DS6L41 + 24A + AGR + DMH+ XFH). Les prix d'achat s'appliquent aux nouveaux Dodge Journey SE 2010 (JCDH49 + 22F) : 18 495 $ et Dodge Ram 1500 SXT 4X4 2010 (DS6L41 + 24A + AGR + DMH + XFH) : 28 995 $. Les prix comprennent les allocations du fabricant consenties aux concessionnaires, qui consistent en une remise au comptant (Dodge Journey SE : 1 000 $ et Dodge Ram 1500 SXT 4X4 : 5 250 $) déduite du prix négocié avant l'application des taxes, ainsi qu'en un boni au comptant (Dodge Journey SE : 500 $) déduit du prix négocié après l'application des taxes. ▾Taux annuel en pourcentage (TAP) : tarif de financement à l'achat de 0 % pour 36 mois sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Royale du Canada, de la Banque Scotia, de TD Canada Trust ou de GMAC, avec un comptant initial de 0 $. Exemple : Dodge Journey SE 2010/ Dodge Ram 1500 SXT 4X4 2010 avec un prix de vente de 18 495$/28 995$ financé à un taux annuel de 0 % pour 36 mois équivaut à 78 paiements aux deux semaines de 237,12$/371,73 $, des frais de crédit de 0 $/0 $ et une obligation totale de 18 495 $/28 995 $. Les frais d'inscription au RDPRM incluant les frais de registre (60 $), les droits sur les pneus neufs (15 $), le transport (1 400 $), la taxe sur le climatiseur (lorsque applicable), l'immatriculation, l'assurance, les frais d'administration du concessionnaire et les taxes applicables sont en sus et seront exigés à la livraison. Le concessionnaire peut devoir échanger ou commander un véhicule. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre. Ω Les remises au comptant, allocations/rabais du fabricant consentis aux concessionnaires (Dodge Journey SE (JCDH49 + 22F) : 1 000 $, Dodge Ram 1500 SXT 4X4 2010 (DS6L41 + 24A + AGR + DMX + XFH) : 5 250 $) sont déduits du prix négocié avant l'application des taxes. †† Les Dodge Caravan et Grand Caravan ont connu le moins grand nombre de problèmes par groupe de 100 véhicules dans la catégorie des voitures intermédiaires de catégorie moyenne selon l'étude 2009 sur la fiabilité des véhicules aux É.-U. de J.D. Power and Associates. L'étude mesurant le nombre de problèmes éprouvés pendant les 12 derniers mois sur des véhicules de 3 ans d'âge (voitures et camions de l'année-modèle 2006) repose sur les réponses de 46 313 consommateurs. Les résultats de cette étude réalisée par J.D. Power and Associates sont basés sur l'expérience et la perception de consommateurs américains interrogés en octobre et en novembre 2008. Votre expérience peut différer. Consultez jdpower.com. ₁ Données basées sur le *Guide de consommation de carburant 2010* de Ressources naturelles Canada (RNCan). Votre consommation d'essence peut varier. † Prix des modèles illustrés : Dodge Journey SXT : 24 045 $, incluant 1 250 $ en remise au comptant et 500 $ de boni au comptant. ◊ Affirmation basée sur les ventes totales enregistrées de janvier à juillet 2009 selon R.L. Polk. ◊◊ Affirmation basée sur les ventes totales enregistrées de janvier à août 2009 selon R.L. Polk. ∞ Tests effectués par l'organisme américain National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA). Méthodes de test utilisées lors de tests de collision frontale et latérale des modèles 2010 Dodge Grand Caravan et Journey. MD SIRIUS est une marque de commerce de SIRIUS Satellite Radio Inc. MD Jeep est une marque déposée de Chrysler LLC. et utilisée sous licence.

Les Recrues DODGE

SIRIUS RADIO SATELLITE 12 MOIS GRATUITS D'ABONNEMENT

CHRYSLER Jeep DODGE CINQ ÉTOILES

Coop publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep^MD • Dodge

MONDE

PÈLERINAGE EN TEMPS DE PANDÉMIE

PHOTO AP

Des centaines de milliers de fidèles ont convergé hier, sous de fortes pluies, vers la vallée de Mina près de La Mecque, après avoir accompli le premier rite d'un pèlerinage placé sous haute surveillance médicale afin d'éviter la propagation de la grippe A (H1N1). D'importants moyens ont également été déployés pour éviter les bousculades et garantir la sécurité des pèlerins, une foule de plus de deux millions de personnes qui constitue le plus grand rassemblement humain annuel. Peu de pèlerins portaient un masque pour aller à Mina, malgré les injonctions des autorités. La route était toutefois sillonnée de cliniques mobiles et d'ambulances. Riyad a pour l'instant écarté le risque d'une pandémie durant le hajj, marqué jusqu'ici par l'annonce de quatre cas mortels parmi les fidèles. – AFP

Philippines Au moins 57 militants et journalistes assassinés

Un carnage politique qui défie toutes les règles

LAURA-JULIE PERREAULT

Ce devait être un exercice de démocratie: des femmes, accompagnées de journalistes et de militants des droits de la personne, allaient enregistrer un candidat pour les élections du printemps 2010. Mais la délégation n'a jamais atteint sa destination. Hier, on ne finissait plus de déterrer les morts de ce qui s'avère un des pires massacres politiques de l'histoire des Philippines.

Aux dernières nouvelles, les autorités du pays faisaient état de 57 morts. Parmi eux, quelque 24 femmes et une trentaine d'hommes. Au moins deux avocates. Et plus de 20 journalistes, soit la plus grande tuerie de journalistes jamais vue, selon l'organisation Reporters sans frontières.

Toutes les victimes ont été jetées dans une fosse commune creusée par une pelle mécanique, près de la ville d'Ampatuan, dans le sud du pays.

Le carnage a eu lieu lundi. Ce jour-là, la délégation allait enregistrer la candidature d'un membre influent du clan Mangudadatu qui désire briguer le poste de gouverneur provincial, détenu depuis trois mandats par le patriarche d'un clan rival, Datu Andal Ampatuan. Ce dernier est à la tête d'une armée privée qui fait la loi dans cette région des Philippines, principalement musulmane.

Ayant fait halte à un poste de contrôle de la province de Maguindanao, une région de l'ouest de l'île de Mindanao, la délégation, qui avait à sa tête la femme et les deux sœurs de l'aspirant candidat, Esmael Mangudadatu, a été prise en otage par une centaine d'hommes armés.

RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES

Capitale: **Manille**

Population: **98 millions**

Superficie: **300 000 km²**

Langues officielles: **philippin, anglais ; huit dialectes y sont aussi parlés.**

Religions: **catholicisme (80 %), islam (5 %)**

Produits intérieur brut par habitant: **3300 $**

Espérance de vie: **hommes: 70 ans et femmes: 74 ans**

Monnaie: **peso philippin**

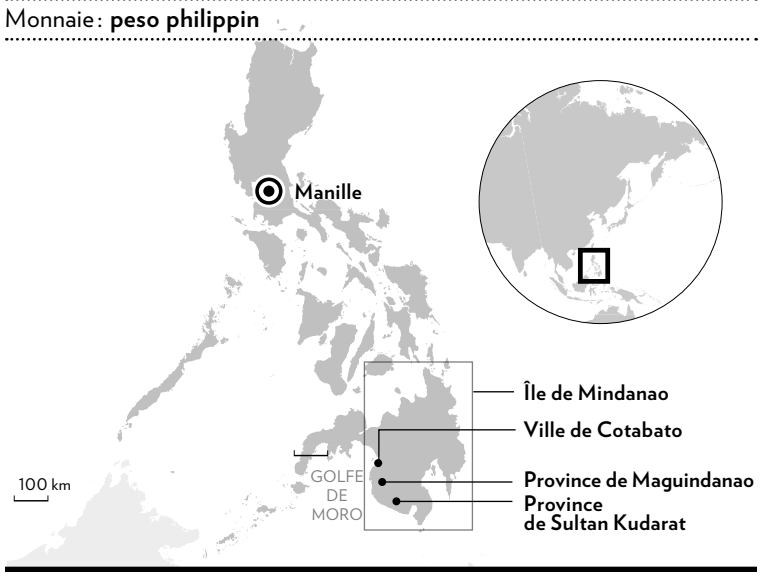

Ces derniers l'ont conduite dans une région montagneuse. Les victimes ont été soit fusillées, soit tuées à coups de machette. Plusieurs des femmes auraient aussi été violées avant d'être tuées, selon plusieurs rapports médiatiques.

Impunité ?

Les policiers qui enquêtent sur l'affaire estiment que le carnage a été motivé par une vive rivalité politique entre les deux clans, perceptible depuis le début de l'année. Ils soupçonnent le fils du gouverneur actuel, Andal Ampatuan fils, d'avoir orchestré toute l'affaire.

Or, ce dernier et ses collaborateurs n'ont pas été arrêtés et la colère gronde dans tout le pays. Plusieurs ont rappelé hier qu'Ampatuan fils est un proche collaborateur de la présidente du pays, Gloria Macapagal Arroyo.

De Manille, cette dernière a décrété mardi l'état d'urgence dans deux provinces de l'île de Mindanao et a déclaré une journée de deuil national hier. « Les auteurs n'échapperont pas à la justice », a-t-elle lancé.

Ces promesses n'ont pas convaincu les critiques qui accusent la présidente de laisser régner l'impunité à la grandeur du pays. Depuis 2001, plus de 900 personnes ont été tuées pour des motifs politiques: des avocats, des militants des droits de l'homme, des syndicalistes. Il y a eu des poursuites dans seulement cinq cas, note Dominique Caouette, professeur de sciences politiques à l'Université de Montréal. « Dans la plupart de ces cas, les forces gouvernementales sont soupçonnées. Ce n'est pas le cas à Maguindanao. C'est un règlement de comptes entre clans, mais ça démontre qu'il règne aux Philippines un climat d'impunité, exacerbé par l'approche d'élections l'an prochain », estime l'expert du pays d'Asie.

Tradition machiste bafouée

M. Caouette rappelle que dans le passé, le sud des Philippines a connu de nombreuses guerres de clans, appelées *rido* dans le dialecte local. Cependant, la tuerie de lundi a bafoué plusieurs lois traditionnelles de ces règlements de comptes claniques. « Les femmes et les enfants ont toujours été laissés à l'écart de cette pratique patriarcale, machiste », explique-t-il. L'immunité supposée des femmes explique d'ailleurs en bonne partie la composition de la délégation qui a été assassinée lundi. Plusieurs médias philippins prédisent maintenant une escalade de la violence dans les semaines à venir dans l'île de Mindanao, déjà ébranlée par la présence de groupes liés à Al-Qaeda.

– Avec *The Guardian*, BBC, *The New York Times*

La prostituée Patrizia D'Addario publie un livre

Au lit avec Berlusconi

D'APRÈS L'AFP

ROME — Patrizia D'Addario, rendue célèbre après avoir révélé avoir passé une nuit torride avec Silvio Berlusconi, raconte ses ébats avec le chef du gouvernement, dans un livre publié hier en Italie, et affirme avoir reçu des menaces.

Dans *Gradisca Presidente* (*Selon votre bon plaisir, monsieur le président*), celle qui était présentée jusqu'ici comme une « escorte », mais se qualifie de « putain », raconte dans les détails cette « fatidique » nuit du 4 novembre 2008 au palais Grazzioli, la résidence privée de Berlusconi à Rome.

« Nous sommes sous le duvet et je me sens suffoquer », décrit Patrizia D'Addario, qui « maudit » ce duvet, trop chaud, offert par Vladimir Poutine, comme d'ailleurs le gigantesque lit à baldaquin.

Cette superbe blonde de 42 ans avait fait ses premières révélations en juin au *Corriere della Sera*, affirmant avoir été engagée, pour 2000 € par soirée, par l'organisateur des fêtes osées de Silvio Berlusconi.

Dans le cadre d'une enquête pour « incitation à la prostitution et trafic de drogues » frappant l'organisateur de ces fêtes, elle a remis à la justice les enregistrements de ses ébats avec Berlusconi, de même qu'une tendre conversation téléphonique avec lui.

Patrizia D'Addario avait expliqué avoir révélé cette histoire car Berlusconi n'avait pas tenu sa promesse de l'aider dans un projet immobilier qui lui aurait permis d'abandonner la prostitution.

« Si j'ai parlé de ma nuit avec le chef du gouvernement au *Corriere*, c'est que j'ai eu peur pour ma vie », écrit-elle aujourd'hui.

« Au début il y avait des coups de fil avec des menaces (...) ensuite ils s'en sont pris à ma mère », dit-elle, sans d'autres précisions.

Silvio Berlusconi a répété « n'avoir jamais payé une femme » pour avoir une relation, mais Patrizia D'Addario a affirmé au début du mois d'octobre qu'il savait qu'elle était une « escorte ».

« La D'Addario », qui relate également son enfance et la façon dont elle est entrée dans la prostitution, affirme ne pas compter d'autres politiciens parmi ses clients. « J'ai eu le numéro un, c'est tout », dit-elle.

PHOTO FILIPPO MONTEFORTE, AFP

Dans le cadre d'une enquête pour « incitation à la prostitution et trafic de drogues », frappant l'organisateur de ces fêtes, Patrizia D'Addario a remis à la justice les enregistrements de ses ébats avec Berlusconi.

Michelle Obama en guenon sur Google

Le moteur de recherche présente ses excuses… sans toutefois retirer l'image raciste

RICHARD HÉTU
COLLABORATION SPÉCIALE

PHOTO JASON REED, REUTERS

Accompagné de ses filles, Barack Obama a accordé hier la première grâce de sa présidence à « Courage », une dinde de 20 kg, qui échappera ainsi au sort de ses congénères qui seront mangés à l'occasion de la fête de Thanksgiving aujourd'hui. Chose sûre, les plaisantins qui ont publié une photo de la première dame sur le web ne trouveront pas grâce aux yeux du couple présidentiel.

CHICAGO — **Vêtue d'une robe brodée laissant ses épaules nues, Michelle Obama a créé une belle impression mardi soir lors du premier dîner officiel donné par le couple présidentiel américain à la Maison-Blanche. Mais une autre image d'elle a également retenu l'attention cette semaine : publiée sur Google, le moteur de recherche sur l'internet le plus utilisé au monde, celle-ci montrait la première dame des États-Unis transformée en guenon.**

Le groupe Google a donné encore plus d'ampleur à ce photomontage raciste en présentant mardi ses excuses à ses utilisateurs. Le géant de l'internet a cependant refusé d'éliminer l'image, qui a ainsi continué à apparaître jusqu'à hier lorsque les internautes écrivaient le nom de la première dame sur le site de Google Images.

« Il arrive que les recherches sur Google puissent produire des résultats gênants, même pour des demandes inoffensives », a expliqué le groupe de Californie dans une fenêtre qui s'ouvrait sur la page de recherche « Michelle Obama » du site images.google.com.

« Nous vous assurons que les opinions exprimées par de tels sites ne sont en aucune façon approuvées par Google. Les moteurs de recherche reflètent les contenus et l'information diffusés sur l'internet. »

De toute évidence, la controverse internationale soulevée par cette histoire n'a pas laissé indifférents les créateurs d'un blogue appelé Hot Girls, qui avaient publié le 21 octobre dernier le photo de Michelle Obama transformée en guenon. Ceux-ci l'ont retirée de leur site hier, s'expliquant dans un message en chinois traduit dans un mauvais anglais.

Peu après, l'image offensante a disparu de la page de recherche « Michelle Obama » de Google Images. Elle pourrait cependant y revenir si un autre site internet décidait de prendre la relève du blogue Hot Girls et de la publier à son tour.

Pas une première

Ce n'était pas la première fois que Google s'excusait pour les illustrations qui se trouvent sur son site. En 2004, le groupe a publié une explication similaire à celle de mardi sur sa page de recherche correspondant au mot « Jew » (juif en anglais), qui faisait apparaître des images antisémites remontant aux années 1930.

Google justifie son refus d'éliminer ce genre d'image en invoquant la « priorité extrêmement importante » qu'il accorde à « l'intégrité de ses résultats de recherche ».

« De ce fait, nous ne supprimons pas une page de résultats de recherche au motif que son contenu est impopulaire ou qu'elle nous vaut de recevoir des lettres de plaintes », a expliqué le groupe californien sur la plage de recherche « Michelle Obama ». « Nous vous présentons nos excuses si votre utilisation de Google vous a contrarié. »

Ce n'était pas la première fois non plus qu'un Obama était associé à un singe. En février dernier, le *New York Post* avait soulevé la controverse en publiant une caricature dans laquelle un policier, après avoir abattu un chimpanzé, dit à un collègue : « Il va falloir trouver quelqu'un d'autre pour rédiger le prochain plan de relance économique. »

Le propriétaire du *Post*, Rupert Murdoch, avait présenté ses excuses pour cette caricature après que son journal eut été accusé de racisme. La caricature avait été publiée peu après l'exécution d'un chimpanzé au Connecticut et la promulgation du plan de relance économique de Barack Obama.

ITALIE

Des dirigeants de Google en prison ?

D'APRÈS L'AFP

MILAN — Le parquet de Milan a réclamé hier de six mois à un de prison contre quatre dirigeants de Google après la diffusion d'une vidéo montrant des brimades contre un adolescent handicapé, a indiqué Google qui dénonce une « attaque directe contre un internet libre et ouvert ».

« Un an a été réclamé contre trois dirigeants », a indiqué une porte-parole de Google Italie. Jugés pour complicité de diffamation et atteinte à la vie privée, ces trois personnes sont David Drummond, président du conseil d'administration de Google Italie au moment des faits, George De Los Reyes, un membre de ce conseil au moment des faits qui a depuis quitté l'entreprise, et Peter Fleischer, responsable chargé de la protection de la vie privée, a-t-elle précisé. Six mois ont été en revanche requis contre Arvind Desikan, responsable de projet vidéo au sein de l'entreprise, a-t-elle ajouté.

L'audience se tenait à huis clos dans le tribunal de la ville du nord de l'Italie.

Selon la loi italienne, la peine maximale pour ces chefs d'accusation est de trois ans de prison.

La défense plaidera de son côté à la prochaine audience fixée au 16 décembre. La date du jugement, qui était prévue initialement le 23 décembre, sera finalement fixée lors de la prochaine audience.

BÉBÉS de l'année 2009

Nouveau! Inscription complète sur *cahierdesbebes.com*

LA PRESSE en collaboration avec : Mamanpourlavie.com

Le jeudi 31 décembre prochain, *La Presse* regroupera dans un cahier spécial, les photos des enfants nés au cours de l'année 2009.

Présentez votre bébé dans le cahier spécial et sur *cahierdesbebes.com* en réservant dès maintenant votre espace pour seulement **48$** (taxes en sus)

Vous recevrez automatiquement un livre de la série rééditée « Les aventures de JiJi et Pichou » de la courte échelle

BÉBÉ À LA UNE !

16 bébés se partageront l'honneur d'être en couverture du cahier spécial.

Inscription au coût de 225$ (taxes en sus)

Attention : premiers arrivés, premiers servis !

De plus, courez la chance de gagner l'une des **15 cartes cadeaux d'une valeur de 200$ chacune**

CheeZZ!! photo

GRAND PRIX

UNE MACHINE À CAFÉ AUTOMATIQUE Saeco D'UNE VALEUR DE 1000$

MODÈLE ODEA GIRO GRISE INCLUANT 6 TASSES SAECO ESPRESSO, 6 TASSES SAECO CAPPUCCINO ET 2 SACS DE CAFÉ SAECO.

Hâtez-vous, les places sont limitées !
La date limite est le 9 décembre

Le coupon est également disponible sur *cahierdesbebes.com*

Faites parvenir la photo de bébé et vos coordonnées complètes à : cahierdesbebes@lapresse.ca ou retournez ce coupon dûment rempli avec la photo qui ne sera pas retournée (maximum 5 po x 7 po) à : La Presse, Petites annonces, Les bébés de l'année 2009, C.P. 11053, Succ. Centre-ville, Montréal, Québec H3C 4Y9

Nom : Prénom :

Adresse : App. :

Ville : Code postal :

Tél. (dom.) : Tél. (trav.) : Courriel :

Prénom et nom du bébé : Fille ☐ Garçon ☐ Date de naissance :

Prénoms et noms des parents :

La photo de bébé dans *La Presse* et sur *cahierdesbebes.com* : 54,18 $ (taxes incluses) Bébé à la une : 253,97 $ (taxes incluses)

☐ Ci-joint un chèque ou mandat-poste à l'ordre de *La Presse* ltée

ou paiement par carte de crédit : ☐ Visa ☐ MasterCard No de la carte de crédit : Date d'expiration : ___/___

Signature :

☐ Cochez si vous ne désirez pas recevoir d'offres promotionnelles.

Règlements du concours disponibles à *La Presse* et sur *cahierdesbebes.com*
Le tirage aura lieu le lundi 14 décembre 2009 aux bureaux de *La Presse*.

Maison, jeux, luxe, livres, musique, sport, DVD…

Trois cahiers remplis d'idées de cadeaux de Noël !

À NE PAS MANQUER SAMEDI DANS LA PRESSE

FORUM

LA PRESSE
André Desmarais › Président du conseil d'administration
Guy Crevier › Président et éditeur
Philippe Cantin › Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier › Directeur de l'information **André Pratte** › Éditorialiste en chef

ÉDITORIAUX

Quand M. Charest veut une enquête

ANDRÉ PRATTE
apratte@lapresse.ca

Le premier ministre, Jean Charest, continue de résister aux pressions venant de partout en faveur d'une enquête publique sur l'industrie de la construction. Pourtant, comme le disait bien hier notre collègue Yves Boisvert, les arguments mis de l'avant par M. Charest se sont effondrés les uns après les autres.

Cela étant, l'entêtement du premier ministre paraît incompréhensible. En conséquence, les

Il n'y a pas si longtemps, M. Charest était un chaud partisan des enquêtes publiques.

Québécois sont de plus en plus nombreux à croire que, comme le soutient Pauline Marois, «le premier ministre a choisi de protéger les amis du régime, de protéger le Parti libéral au lieu de protéger l'intérêt public».

Des gens de tous les milieux réclament une enquête publique. Tous ceux qui s'y connaissent réfutent l'opinion des libéraux selon laquelle une telle enquête nuirait au travail des policiers. Hier, M. Charest a défendu l'approche de son gouvernement, qui multiplie les réformes législatives et administratives. Toutes ces mesures sont bienvenues. Cependant, elles ne dissiperont pas le profond malaise provoqué par les révélations faites au cours des derniers mois.

Il n'y a pas si longtemps, M. Charest était un chaud partisan des enquêtes publiques. Par exemple, en 1999, lorsque des fuites se sont produites au ministère du Revenu, le chef libéral talonna le premier ministre du temps, Lucien Bouchard, pour qu'il mette sur pied «une enquête publique, une enquête qui sera présidée par un juge et qui fera la lumière sur tous les faits entourant l'affaire».

Trois ans plus tard, le gouvernement de Bernard Landry se retrouva au cœur d'une controverse relative au lobbying. M. Charest exigea alors… la tenue d'une enquête publique: «Nous voulons savoir si c'était érigé en système, si c'était la règle au sein du gouvernement.»

En comparaison avec le présent scandale, ces affaires étaient d'une envergure lilliputienne. Pourquoi le chef libéral estimait-il une commission d'enquête essentielle dans ces cas-là alors qu'aujourd'hui, il juge cette approche inappropriée?

Le plaidoyer livré hier par la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, était plus convaincant que les esquives du premier ministre: «Il n'est pas question ici d'une joute politique, mais bien d'une question d'intérêt public. Il est inadmissible que, dans une société libre et démocratique, des individus et des entreprises conspirent pour tirer avantage du bien commun. Il y a urgence d'effacer l'ardoise et de redonner à toute cette industrie ses lettres de noblesse.»

Dans son discours inaugural, le 10 mars dernier, M. Charest s'est engagé à ce que le gouvernement libéral soit «tous les jours le gouvernement de tous les Québécois». Comment peut-il aujourd'hui faire la sourde oreille à la volonté exprimée clairement, presque unanimement, par le peuple auquel il a fait cette promesse solennelle?

Climat de méfiance

ARIANE KROL
akrol@lapresse.ca

Oubliez les sportifs dopés et les starlettes anorexiques. Cette semaine, c'est par la communauté scientifique que le scandale arrive. Les chercheurs qui ont vu leur correspondance étalée sur l'internet ont de quoi être embarrassés. Mais on y cherchera en vain de quoi renverser le consensus sur les changements climatiques.

Que celui qui ne rougirait pas de voir le contenu de sa boîte de courriels déversé sur l'internet leur jette la première pierre.

Que nous apprennent ces courriels? D'abord que les auteurs du très sérieux Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ne sont pas des purs esprits. Ils se méfient de leurs collègues et sont obsédés par les sceptiques qui nient l'influence de l'être humain sur les changements climatiques. Ils ne se gênent pas pour les traiter d'idiots.

Ces échanges, ne l'oublions pas, s'adressaient à un cercle restreint, dont ils n'auraient jamais dû sortir. On ne peut donc pas parler de diffamation, ni même de manque de respect. Que celui qui ne rougirait pas de voir le contenu de sa boîte de courriels déversé sur internet leur jette la première pierre.

Ces éminents spécialistes causent aussi, et surtout, de science. C'est sur ce terrain que leurs opposants les attaquent… avec une honnêteté toute relative. L'un des passages les plus souvent cités montre un chercheur proposant à ses collègues de boycotter une publication scientifique qui a accepté un papier contraire à leurs vues. Les sceptiques, évidemment, crient au complot. On leur a toujours reproché de ne pas publier assez de «vrais» articles scientifiques évalués par les pairs. Voilà la preuve, selon eux, qu'on les en empêchés. Sauf que cette théorie ne résiste pas à la lecture intégrale du courriel. Le chercheur s'y dit convaincu que si l'article auquel il s'oppose a réussi à franchir l'étape du comité de lecture, c'est que celui-ci a été noyauté par des sceptiques. D'où son intention de boycotter la publication. Parano? Peut-être. Mais pas manipulateur comme on essaie de nous le faire croire.

D'autres extraits, toutefois, gagneraient à être éclaircis. En particulier ceux qui évoquent le traitement statistique des résultats et le refus de partager des données. Plusieurs spécialistes ont pris la défense de leurs auteurs, mais ceux-ci auraient intérêt à s'expliquer publiquement, et dans un langage compréhensible du grand public. Car ces passages ambigus ne minent pas seulement la crédibilité de leurs travaux. Ils alimentent la méfiance à l'égard de toute la science.

■■■

Ce pseudo-scandale réjouit les sceptiques et ceux qui redoutent les efforts de réduction des gaz à effet de serre. Mais elles ne changent rien à la réalité des changements climatiques. Le coulage de ces documents ne provoquera pas de revirement d'opinion. Il doit toutefois être pris très au sérieux.

La police britannique a ouvert une enquête. Qu'elle aille jusqu'au bout. Ceux qui ont volé et diffusé ces informations à la veille de la conférence de Copenhague savaient exactement ce qu'ils faisaient.

DROITS RÉSERVÉS / **serge.chapleau@lapresse.ca**

OPINION

Une protection illusoire?

À l'époque de Charlottetown, Duceppe jugeait inutile l'attribution au Québec d'une représentation garantie aux Communes

LOUIS MASSICOTTE

L'auteur est professeur de science politique à l'Université Laval. Ce texte est extrait d'une étude sur la représentation des provinces aux Communes, étude publiée cette semaine par *L'Idée fédérale, le Réseau québécois de réflexion sur le fédéralisme*. M. Massicotte se penche notamment sur l'idée de garantir au Québec un plancher de 25 % des sièges aux Communes.

La revendication (d'une représentation garantie de 25 % pour le Québec) peut s'appuyer sur l'historique des négociations constitutionnelles, puisque l'Accord de Charlottetown prévoyait une telle garantie. Elle a été présentée ces dernières années comme un prolongement logique de l'affirmation en 2007, par une motion de la Chambre des communes, que les Québécois constituent une nation au sein d'un Canada uni. Parce que reconnus comme une nation, les Québécois auraient droit à un supplément de représentation auquel les autres provinces n'ont pas droit puisqu'elles ne constituent pas, au sein du Canada, des nations distinctes.

L'argumentaire peut s'appuyer également sur le fait que les francophones du Québec constituent un cas unique de minorité linguistique non seulement au sein du Canada mais, plus encore, au sein de l'Amérique du Nord dans son ensemble. Des protections existent actuellement au profit des provinces les plus faibles, et il peut paraître logique qu'elles soient étendues à la plus faible des deux grandes communautés linguistiques du pays.

On peut s'attendre à ce que les objections à cette proposition tombent dru, comme le suggère la réaction très négative qu'elle a suscitée hors Québec en 1992 lors de son inscription dans l'Accord de Charlottetown. Tout en y voyant pour sa part «une garantie qui est loin d'être négligeable pour l'avenir», le juriste José Woehrling insistait pour qu'on n'en exagère pas la portée, présentant les députés fédéraux du Québec comme des «prisonniers de la discipline de parti» dont les votes seraient guidés par les whips de leurs partis.

D'autres sont peut-être allés à l'essentiel en rappelant que des mesures qu'ils jugeaient contraires aux «intérêts supérieurs» du Québec avaient été adoptées à une époque où le Québec détenait bien plus que le quart des sièges, et que certaines d'entre elles avaient même été approuvées par les députés du Québec. «Qu'est-ce que ça change, en fin de compte, disait à l'époque Gilles Duceppe? Nous étions 33 % de députation québécoise en 1942 et la conscription fut votée. La majorité du caucus libéral en 1982 venait du Québec et il y a eu le rapatriement de la Constitution.»

Effectivement, la protection offerte au Québec pourrait se révéler assez illusoire à l'expérience. Détenir le quart des sièges au sein d'une assemblée délibérante ne sert pas à grand-chose si tous les autres partenaires ont le réflexe de se liguer contre la collectivité bénéficiaire. On peut même penser que le privilège consenti, s'il est ressenti par les autres comme l'expression juridique d'une supériorité culturelle, encourage un tel réflexe. Car le supplément de représentation permet au bénéficiaire non seulement de se défendre un peu plus efficacement contre d'éventuelles attaques contre sa spécificité, mais aussi de peser d'un poids artificiellement élevé sur des décisions qui ont peu à voir avec cette spécificité. On imagine facilement le tollé que susciterait, pour prendre un cas extrême, une décision parlementaire relative au Régime de pension du Canada, dont le Québec est exclu, acquise par l'appoint décisif, et artificiellement gonflé, des députés québécois.

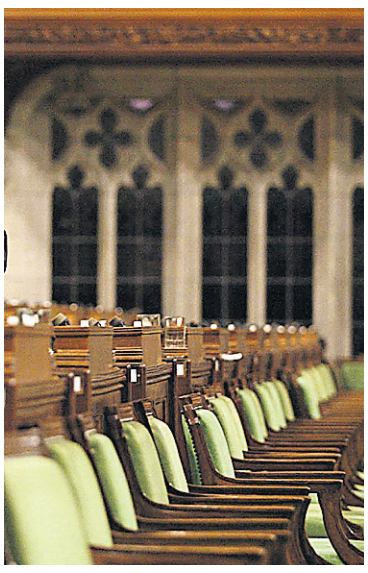

PHOTO ARCHIVES PHOTO

Parce que reconnus comme une nation, les Québécois auraient-ils droit à un supplément de représentation aux Communes?

Détenir le quart des sièges au sein d'une assemblée délibérante ne sert pas à grand-chose si tous les autres partenaires ont le réflexe de se liguer contre la collectivité bénéficiaire.

Dans le cadre de l'Accord du lac Meech, les détracteurs de l'Accord ont soutenu, à mon avis injustement, que celui-ci visait à faire des Québécois des citoyens de première classe au détriment des autres Canadiens. Le gonflement artificiel de la représentation du Québec, envisagé non comme une compensation pour la diminution de son poids relatif au Sénat (Accord de Charlottetown), mais comme une sorte de droit naturel fondamental découlant de l'idée qu'il constitue une «nation», ne fera qu'accréditer cette perception.

Les Canadiens des autres provinces ne seront d'ailleurs pas les seuls à interpréter le privilège du Québec de cette façon. «La représentation selon la population à la Chambre basse, écrivait en 1992 l'avocat nationaliste Christian Dufour, constitue pourtant l'un des principes fondamentaux de la démocratie, partout dans le monde. Le jour où l'on sera 20 % de la population canadienne, en sera-t-on réduit à élaborer une idéologie de la supériorité raciale des Québécois pour justifier tel privilège?»

LE BLOGUE DE L'ÉDITO
www.cyberpresse.ca/edito
Taxis : pas de publicité sans réparer! par Ariane Krol

À BIEN Y PENSER

Maintenant que les policiers eux-mêmes demandent une enquête publique, la position de M. Charest est incompréhensible et incohérente. Elle ne peut s'expliquer que par la peur des résultats appréhendés de cette éventuelle mais nécessaire enquête. De quoi ont peur M. Charest et son gouvernement? Sont-ils à ce point corrompus qu'ils ne survivraient pas à une telle enquête?

— André Labelle, Laval

FORUM

Le vrai danger

LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

Le Parti québécois a parlé de langue pendant deux jours, mais est passé à côté du seul véritable danger qui menace le français au Québec, soit l'abandon de la métropole par les Canadiens français. (Le mot «francophone» est inadéquat, car il s'applique à tous les nouveaux venus dont le français est la langue maternelle ou seconde.)

Le Québec profond restera français pour d'innombrables générations, mais à quoi cela servira-t-il si son unique grande ville, sa locomotive économique et culturelle, devient graduellement un melting-pot où la culture française de vieille souche aura perdu tout pouvoir assimilateur?

Le PQ passe à côté du seul véritable danger qui menace le français au Québec: l'abandon de la métropole par les Canadiens français.

La population de langue maternelle française est passée de 61 % en 1971 à 50 % en 2006. Pendant que la presque totalité des immigrants s'établissaient à Montréal (ce qui est normal), les Canadiens français de classe moyenne déménageaient en banlieue... La métropole en a perdu près de 200 000 depuis 1986, et la tendance s'accélère: 53 000 pertes seulement entre 2001 et 2006.

C'est une sorte d'automutilation dont les francophones eux-mêmes sont entièrement responsables.

Bien sûr, on dira que la région montréalaise reste très majoritairement française, à près de 70 %. Mais la région n'est pas la ville. Laval ou Longueuil ont beau être, à vol d'oiseau, plus proches de la Place Ville-Marie que Beaconsfield, il reste que le seul foyer de l'urbanité se trouve à Montréal, dans le cœur de l'île.

La vaste région du 450 n'est qu'une grosse banlieue, aussi bien pourvue soit-elle en centres commerciaux et autres attractions. La culture qui s'y développe est une culture de banlieusards: homogénéité sociale et ethnique, absence de minorités visibles et de marginaux, dépendance à l'auto, surprotection des enfants... C'est un mode de vie respectable, mais ce n'est pas un bouillon de culture urbaine.

Le Québec français est-il voué à redevenir un pays de régions rurales et de petites municipalités, amputé de sa métropole vibrante et cosmopolite qu'on aura abandonnée aux anglophones et aux enfants d'immigrés?

Il est vrai que Montréal a un bien mauvais rapport qualité-prix... Il en coûte plus cher à la classe moyenne pour s'y loger que ce qu'elle reçoit en retour, et Montréal est notoirement mal gérée. Mais c'est l'œuf et la poule: plus la classe moyenne francophone déserte la ville, plus Montréal continue à décliner, car ceux qui ont remplacé les familles francophones de vieille souche sont des immigrants souvent pauvres et insuffisamment acculturés, ou des couples prospères... sans enfants.

Le député péquiste Pierre Curzi a récemment soulevé ce problème... sans proposer de solution, tandis que son parti, une fois de plus, se tournait vers l'amulette magique de la loi 101, qu'on rêve d'étendre aux cégeps et aux petits commerces!

Mais faut-il s'en étonner? La triste vérité, c'est que la région 450 est le plus grand champ de bataille électoral de la province. Et ce vote fluctue, alors qu'à Montréal, les jeux sont faits: l'est de l'île vote péquiste et l'ouest vote libéral, comme l'hiver succède à l'automne. Le PQ ne s'occupe pas de Montréal parce que les nerfs vitaux de la métropole lui échappent, et les libéraux ne s'en occupent pas parce qu'ils la tiennent pour acquis.

C'est désespérant. Quel parti aura le courage d'adopter des mesures susceptibles de réduire l'étalement urbain et de ramener les jeunes familles à Montréal? Ceux qui y reviennent sont le plus souvent des «empty nesters» qui, les enfants partis, ont troqué leur pavillon de banlieue pour un condo. Mais si les retraités peuvent encourager les industries culturelles, ce ne sont pas eux qui vont remplir les écoles, revitaliser le commerce, fonder des entreprises et insuffler un élan dynamique à la ville.

VISONS PLUS HAUT

Copenhague ne doit pas répéter les erreurs de Kyoto

AVRIM LAZAR

L'auteur est président et chef de la direction de l'Association des produits forestiers du Canada depuis 2002. À titre de sous-ministre adjoint à Environnement Canada, il a participé à l'élaboration de la position du Canada à la conférence de Kyoto.

PHOTO ARCHIVES PC

L'industrie forestière est consciente des dangers liés aux changements climatiques. Elle a réduit les émissions de gaz à effet de serre de 60 % au cours des 10 dernières années, éliminant ainsi huit millions de tonnes de GES dans l'atmosphère.

Bientôt, à Copenhague, les dirigeants de la planète discuteront des changements climatiques. En 1997, à Kyoto, on se demandait s'il était nécessaire de prendre des mesures mondiales en matière de changements climatiques. Une entente, quoiqu'imparfaite, a été conclue et nous a mis sur la bonne voie. À l'aube des pourparlers de Copenhague, évitons les erreurs de Kyoto.

La nécessité d'agir ne suscite aucun doute, mais il faut viser plus haut. Seule une solution qui atténuera réellement la menace des changements climatiques, et non pas une simple «entente», est envisageable.

Mes expériences et mon travail dans l'atteinte des objectifs de Kyoto par l'industrie forestière canadienne (surpassés par 10 fois) me forcent à réfléchir autrement en vue de Copenhague.

Les changements climatiques sont le résultat de notre incapacité à reconnaître que nos actions influencent l'environnement, qu'on ne peut échapper aux problèmes environnementaux mondiaux et qu'il faut agir en conséquence.

À Copenhague, voici ce dont nous avons besoin:

1. Des cibles et des mesures mondiales cumulatives ambitieuses pour un impact réel sur le climat.

2. Une modernisation en profondeur, pour réduire radicalement les émissions. La compensation n'est pas suffisante à long terme.

3. Une comptabilisation basée sur l'empreinte totale de carbone.

4. Une meilleure intégration des autres impératifs environnementaux (biodiversité, qualité de l'air, qualité de l'eau) dans la lutte aux changements climatiques.

5. Une reconnaissance de la nécessité de vivre avec les cycles de la nature plutôt que de régler les problèmes que nous créons en allant à leur encontre.

6. Une volonté de refuser l'accès aux marchés mondiaux à ceux qui choisissent de ne pas s'acquitter de leurs responsabilités environnementales.

Depuis 10 ans, notre secteur forestier – le plus grand exportateur de produits forestiers au monde – a réduit les émissions de gaz à effet de serre de ses usines de 60 %, éliminant ainsi huit millions de tonnes de GES dans l'atmosphère.

Seule une solution qui atténuera réellement la menace des changements climatiques, et non pas une simple «entente», est envisageable.

En modernisant nos usines et en passant aux combustibles renouvelables, nous avons appris à faire des affaires en préservant la biodiversité.

Notre industrie voit de près les dangers des changements climatiques. Les hivers plus doux ont permis au dendroctone du pin, normalement tué par le froid, de se multiplier et de détruire des forêts canadiennes, faisant perdre leur gagne-pain à 25 000 familles.

Ce n'est là qu'un problème, qui touche une industrie, dans un pays, mais qui démontre la réalité d'aujourd'hui.

Nous avons fait beaucoup de progrès, mais les défis restent considérables. C'est pourquoi nous nous engageons à atteindre la neutralité en carbone dans la chaîne d'approvisionnement, du berceau (la forêt) au tombeau (le recyclage), sans achats de crédits compensatoires.

Trois cents collectivités du pays dépendent de l'industrie forestière, qui emploie directement ou indirectement un Canadien sur 25, c'est pourquoi il est crucial d'agir contre les changements climatiques.

Kyoto s'est adapté aux sceptiques. Copenhague doit donner des moyens aux convaincus.

Déjà le chaos!

Le déneigement du Plateau Mont-Royal s'est dégradé et menace la sécurité publique

MICHEL YERGEAU

L'auteur est avocat et résidant du Plateau Mont-Royal. Il a fait parvenir cette lettre au maire d'arrondissement, Luc Ferrandez.

J'ai pris connaissance dans les médias de votre déclaration voulant que, pour couper les coûts, vous entendiez laisser, au cours de l'hiver qui vient, se dégrader encore un peu plus le système de déneigement déjà affligeant qui prévaut dans notre bel arrondissement. Votre déclaration fait preuve d'une irresponsabilité qui me désarçonne, mais qui ne me laisse pas sans voix pour autant.

Il ne faut pas faire mystère du fait que le déneigement dans le Plateau Mont-Royal, sur les rues secondaires, s'est peu à peu dégradé au cours des ans au point de devenir chaotique et de menacer la sécurité publique. Pensons aux personnes dont la mobilité est réduite, aux pompiers, aux ambulanciers, aux services publics.

À titre d'exemple, l'an passé, à la suite de la première tempête de l'année, il a fallu compter huit jours (huit!) avant de recevoir la visite de la première chenillette sur les trottoirs de ma rue. Et quatre de plus pour recevoir la visite de la souffleuse. Bilan: 12 jours pour venir à bout de 25 centimètres de neige dans la rue Guilbault.

Or, fraîchement arrivé à la mairie, voilà que vous n'avez rien de mieux à proposer que de laisser les choses empirer. Que voilà une approche rafraîchissante de vos responsabilités. On dirait la Fée des glaces devenue maire d'arrondissement!

La neige à Montréal est pourtant un incontournable. Nous sommes une des rares villes du monde qui, pour rester fonctionnelle, dépend du déneigement plusieurs mois par année. Tout le monde le sait depuis que Jeanne Mance est débarquée du bateau de Maisonneuve. Pas vous? On y est donc parvenu pendant des générations jusqu'à ce que le système se grippe et nous laisse des congères qui se transforment en icebergs, des ornières qui rendent la circulation périlleuse et surtout des trottoirs que les plus de 60 ans ont de la difficulté à affronter. Que proposez-vous aujourd'hui? Le chaos.

S'il faut dépenser plus pour déneiger parce qu'il neige, dépensez plus, un point c'est tout! Le déneigement diligent fait partie des priorités au même titre que la collecte des déchets, les services d'incendie et de police, l'éclairage des rues, la voirie et la fourniture d'eau potable. Quand il n'y a plus d'argent pour le reste, c'est le reste qu'on coupe, pas les services essentiels. Si dans l'intervalle, il neige beaucoup, il faut donc dépenser beaucoup pour assurer que les rues et les trottoirs soient praticables en tout temps.

Votre déclaration voulant que les citoyens de l'arrondissement soient trop dépendants de l'automobile n'a aucune pertinence. Si vous êtes convaincu qu'il en est ainsi, vous devez en contrepartie prendre acte que tout le monde ne loge pas à la même enseigne que vous à ce chapitre. Comme maire d'arrondissement, il vous appartient de convaincre vos concitoyens de migrer vers le transport en commun... à condition que celui-ci soit en mesure de les accueillir dans des conditions acceptables. Mais, dans l'intervalle, vous demeurez au service de vos citoyens et non pas le contraire.

Cela dit, ce n'est pas l'automobiliste en moi qui proteste, c'est le citoyen qui voit avec horreur venir un autre de ces hivers sans service de déneigement digne de ce nom.

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9
VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à **nouvelles@lapresse.ca**
VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION? **forum@lapresse.ca**

RÉDACTION (514) 285-7070 **commentaires@lapresse.ca**
ABONNEMENT (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453 **cyberpresse.ca/abonnement**
PETITES ANNONCES (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363 **petitesannonces@lapresse.ca**
DÉCÈS (514) 285-6816 **deces@lapresse.ca**
CARRIÈRES (514) 285-7320 **carrieres@lapresse.ca**
PUBLICITÉ (514) 285-6931

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

Consommoins

LA TOYOTA PRIUS 2010. LA VOITURE LA PLUS ÉCONERGÉTIQUE AU CANADA.*

Avec une consommation combinée de seulement 3,8 litres aux 100 km*, la toute nouvelle Prius domine la gamme de voitures de tourisme la plus éconergétique au Canada†.

TOYOTA
faire toujours mieux

toyota.ca

* Estimations de l'efficacité énergétique déterminées selon des méthodes approuvées par Transports Canada (SIÉCVA). Les résultats réels peuvent varier.
† Selon les données les plus récentes de CMCE calculées par Transports Canada pour les parcs de voitures de tourisme neuves.